

Administrateur-Délégué-Gérant

O. RANDOLET

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 1047
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul. de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
 seule chargée de recevoir les Annonces pour
 le Journal.
 La PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF

J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14-90

Secrétaire Général : TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	8 00	15 00
Autres Départements.....	6 00	11 50	22 00
Union Postale.....	10 00	20 00	40 00

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

Questions Municipales

L'Affichage Electoral

La campagne électorale législative est ouverte depuis huit jours, et bientôt vont paraître les professions de foi et les appels des candidats et de leurs Comités. Mais nous ne verrons plus désormais cette profusion d'affiches multicolores envahissant tous les murs, tous les puits, toutes les clôtures, escaladant parfois même la façade des maisons jusqu'au premier étage. Une loi en effet vient d'être promulguée qui réglemente l'affichage électoral ; elle comporte les dispositions suivantes :

Pendant la durée de la période électorale de toutes les élections, dans chaque commune, des emplacements spéciaux seront réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches. Dans chacun de ces emplacements, une surface égale sera attribuée à chaque candidat ou à chaque liste de candidats. Le nombre maximum de ces emplacements, en dehors de ceux établis à côté des sections de vote, est fixé à cinq, dans les communes ayant 500 électeurs ou moins ; à dix, dans les autres communes, plus un emplacement par 3,000 électeurs ou fraction supérieure à 2,000 dans les communes ayant plus de 3,000 électeurs.

Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de cet emplacement ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, et toute personne contrevenant à ces dernières dispositions, serait passible d'une amende de cinq à quinze francs par contravention. La récidive entraînerait des poursuites correctionnelles et l'amende serait de seize à cent francs par contravention.

Dans le cas où les maires refuseraient ou négligeraient de faire aménager les emplacements obligatoires — mais ceux-là seulement — le préfet du département devrait assurer immédiatement, par lui-même ou par un délégué, l'application de la loi. De plus, afin de sauvegarder les droits des candidats à la publicité, une circulaire ministérielle en date du 21 mars dernier stipule que « si, par impossibilité, les candidats n'obtiennent pas l'emplacement qui doit leur être réservé auprès des sections de vote, ils ne contrevenaient pas à la loi en affichant aux abords de ces sections, en dehors de tout emplacement ».

C'est en conformité de cette loi nouvelle qu'un arrêté municipal, publié ces jours-ci, vient d'indiquer, en ce qui concerne Le Havre, les emplacements qui seront concédés aux candidats. Ces emplacements sont au nombre de quarante et sont pourvus chacun de cinq cadres. Ils sont situés, pour la plupart, sur des murs d'écoles ou d'édifices communaux, et depuis quelques jours les peintres sont venus et ont délimité ces cadres à l'aide de grandes lignes rouges. Cependant, en certains endroits où les murs ne pouvaient ou ne devaient être utilisés, de grands panneaux de bois ont été apposés le long des grilles de clôture : ainsi pour l'Hôtel de Ville et pour les écoles des rues Frédéric-Bellanger, Amiral-Courbet, de l'Observatoire et des Etoupières. Dans tous les emplacements, les compartiments réservés à chaque candidat ont, autant que possible, quatre mètres carrés. En temps de période électorale législative, ils sont attribués suivant l'ordre des déclarations de candidatures, et, en temps d'élections municipales ou autres, suivant l'ordre des demandes à la mairie.

En même temps que de l'affichage électoral, la Municipalité a dû se préoccuper de la question des « isoloirs ». Ils avaient déjà été mis en usage, lors des récentes élections au Conseil général dans le 1^{er} canton. Les élections législatives ont rendu nécessaire l'acquisition de 113 de ces « isoloirs » dont nous avons naguère donné la description. Ils sont répartis entre les sections de vote par groupes de quatre, cinq, six ou sept, suivant le nombre des inscrits. Ils ont coûté la somme totale de 4,565 francs, de laquelle il convient de déduire une part contributive de l'Etat de 1,770 francs.

Telles sont les dispositions qui ont été prises par la Municipalité, en conformité de la nouvelle loi électorale. Elles ne peuvent avoir pour résultat que de rendre moins confuses les polémiques par affiches et plus sincères les opérations du vote.

TH. VALLÉE.

L'AFFAIRE CALMETTE

Déposition de M. Caillaux

M. Boucard, juge d'instruction, est arrivé au Palais, à une heure. Il a bien voulu recevoir plusieurs de nos confrères aussitôt et leur a exposé la nouvelle qui venait de se répandre, à savoir que MM. Barthou et Caillaux, anciens présidents du Conseil, avaient été contrainints dans son cabinet. A une heure dix, quatre agents de la Sûreté sont introduits auprès du juge ; après avoir pris des instructions, ils stationnaient à la porte du bureau du magistrat. Quelques minutes plus tard, le brigadier Flory vient les retrouver.

A une heure et demie exactement, M. Joseph Caillaux arrive au cabinet du bâtonnier Fernand Labori et de M. Adrien de Pachmann. Des agents de la Sûreté les suivent.

M. Caillaux donne tout d'abord au juge quelques détails sur sa vie privée ; il indique qu'il s'est marié pour la première fois en août 1906, épousant Mme Gueydan, femme divorcée de M. Dupré.

Après la chute du ministère Clémenceau, survenue en juillet 1909, les difficultés du ménage s'accroissent. Au mois de septembre, comme M. Caillaux était à Marnes avec Mme Gueydan, un paquet de lettres lui fut remis dérobées la nuit dans le tiroir de son bureau.

Deux de ces lettres étaient des lettres de M. Caillaux à Mme Gueydan, devenue plus tard l'actuelle Mme Caillaux. M. Caillaux donne des détails précis sur ces lettres : « L'une était écrite sur du papier à en-tête de Conseil général de la Sarthe » ; celle-ci était très courte ; l'autre, écrite sur du papier à en-tête de la Chambre des députés, était un long exposé de seize pages de ma vie intime depuis des années. « J'y développais les raisons, dont les principales étaient déduites de ma situation politique, qui m'interdisait de me dégarer immédiatement des liens créés en 1906 ».

Lorsque M. Caillaux eut constaté que ces deux lettres lui avaient été prises, il offrit à sa femme, soit le divorce, soit une réconciliation, mais en mettant à l'anneau quelconque de ces solutions une condition élémentaire : la restitution de lettres dérobées.

Mme Gueydan accepta la réconciliation. Avant de brûler les lettres en présence de M. Privat-Deschamps, M. Caillaux demanda à sa femme d'attester qu'elle n'en avait gardé ni photographie, ni copie. Mme Gueydan affirma solennellement qu'elle n'avait absolument rien conservé.

Parlant de la réconciliation survenue, M. Caillaux s'exprime ainsi : « M. Privat-Deschamps, qui a été le confident de toute cette période de ma vie, vous dira, M. le juge, que c'est en absolue sincérité que je m'étais réconcilié le 5 novembre avec Mme Gueydan, écartant à ce moment tout ce qu'il y avait d'autre dans ma vie, et que mes résolutions ne se sont modifiées que quelques mois plus tard, lorsqu'il m'est apparu que je ne pouvais pas ne pas introduire une demande en divorce ».

L'ancien président du Conseil indique ensuite les raisons pour lesquelles sa femme craignait la publication de lettres intimes.

(Voir la suite en Dernière Heure)

Les Mobiles du Meurtre

La déposition du président de la République, fait sans précédent, place l'affaire Calmette au premier plan de l'actualité et jette de la lumière sur une question que l'on embrouillait à plaisir.

Nous ne sommes pas suspects, ici, de complaisance extrême pour M. Caillaux et nous avons stigmatisé en son temps le crime de Mme Caillaux ; mais nous ne considérons jamais comme des vertus républicaines ou autres la partialité vis-à-vis d'un adversaire et encore moins la volonté d'accabler une femme en prison.

Mme Caillaux, tentant d'expliquer son acte, a déclaré au juge d'instruction que la campagne du Figaro lui avait fait craindre la publication d'autres lettres intimes de son mari et que c'est cela qui l'avait affolée.

Le Figaro proteste de la pureté des intentions de son malheureux directeur. J'avoue que cela ne me convainc pas complètement et pour cause : ses rédacteurs répètent maintenant à qui mieux mieux, après M. Barthou, que Calmette avait donné sa parole d'honneur de ne pas publier le rapport Fabre et qu'il ne l'aurait pas fait ; or, j'ai déjà eu l'occasion de rappeler que le lendemain même du drame, le Figaro reconnaissait spontanément que l'oubliement logique de la campagne était la publication de ce document et que seule la mort n'avait pas laissé à son directeur « le temps de le porter à la connaissance du pays ».

Mais, comme il est pénible de supputer et de discuter les intentions d'un mort, j'admets que la publication redoutée n'aurait pas eu lieu ; cela simplifie le débat et le ramène à la question suivante : Mme Caillaux avait-elle, oui ou non, quelques raisons pour croire à cette publication éventuelle et s'en effrayer ? Il me paraît impossible de ne pas reconnaître que oui.

Que l'on relise les articles du Figaro, en les approuvant ou non, et l'on verra qu'il s'agissait de la campagne de presse la plus implacable qui se soit vue, que le but avoué était d'abattre le ministre des Finances, par quel moyen que ce soit.

Que l'on relise surtout le fameux article du 13 mars contenant la non moins fameuse lettre qui devait provoquer le drame :

« Je dois donc me considérer, écrivait Calmette, comme contraint, pour la délinquance de mon pays, à dégarer partout la vérité corrompue : cette vérité, je la ramasse où elle se trouve, où je puis, dans ces fouilles horribles de choses viles... ».

« Donc, c'est une lettre privée, très intime qui établit la félonie de M. Caillaux... »

« C'est l'application du principe de l'Ordre des Jésuites : la fin justifie les moyens et c'est l'aveu formel que les armes du polémiste étaient bien des lettres intimes et qu'il n'hésitait pas à s'en servir, même au prix de tous les scandales. »

Dès lors comment Mme Caillaux ne se serait-elle pas attendue au pire ? Sans doute, son mari redoutait aussi la publication du rapport Fabre, mais ce qu'ils redoutaient tous deux c'était tout le débâcle d'un passé orange sans qu'il nous soit possible de faire un départ entre ce que leurs appréhensions pouvaient avoir de politique ou de strictement privé : Calmette avait donné l'exemple de mélanger tout cela.

On ne peut donc pas prétendre que la déposition de Mme Caillaux chez le juge d'instruction soit une explication après coup ; d'ailleurs le témoignage du président de la République est venu la confirmer solennellement en révélant l'état d'esprit du couple Caillaux avant le drame.

Ce témoignage me laisse cependant rêver : où en sommes-nous, mon Dieu, qu'un ministre de notre République en vienne à dire au chef de l'Etat qu'il va tuer !...

Allons, il est temps que le pays réagisse !

CASPAR-JORDAN.

Le cas de M. Fabre

M. Bienvenu-Martin a consacré hier toute sa séance à examiner les diverses sanctions qu'il lui incombe de prendre comme ministre de la justice, à la suite du débat qui a clos samedi dernier la séance de la Chambre.

Arrivé de bonne heure à la chancellerie, le garde des sceaux a reçu tout d'abord quelques personnes politiques, parmi lesquelles son collègue du commerce, M. Raoul Poret, avec lesquelles il s'est entretenu du cas du procureur général Fabre. Il a pris ensuite connaissance de nombreuses lettres émanant de députés actuellement partis dans leur circonscription. La plupart insistent pour que la mise à la retraite du chef du parquet de la Seine ne soit pas envisagée.

A dix heures, M. Bienvenu-Martin fit appeler M. Jules Herbaux, conseiller à la Cour de cassation.

Vers 11 h. 1/2, M. Herbaux se rendait à l'invitation du garde des sceaux, qui lui offrit d'abandonner la Cour suprême pour le poste de procureur général.

M. Herbaux, tout en exprimant au ministre combien il était sensible au témoignage de confiance qui lui était donné, objecta que les hautes fonctions dont on voulait l'investir lui semblaient dépasser ses forces, et qu'il lui apparaissait que parmi les membres de la Cour de cassation certains de ses collègues étaient mieux qualifiés que lui pour remplacer M. Fabre à la tête du Parquet général.

M. Bienvenu-Martin triompha de ces réserves en insistant auprès de M. Herbaux, qui à une heure et demie quittait la chancellerie après avoir déclaré qu'en principe il acceptait le poste que le garde des sceaux avait songé à lui confier.

Le remplacement de M. Fabre par M. Jules Herbaux peut donc être considéré comme un fait accompli, mais la nomination ne peut être officielle qu'après que le président de la République, actuellement à Eze, aura signé le décret présenté par le ministre de la justice.

M. Bienvenu-Martin ayant pourvu au remplacement de M. Fabre s'est occupé ensuite de statuer sur le cas de ce haut magistrat. Il semble dès à présent certain que le garde des sceaux ait renoncé à la mise à la retraite, mesure à laquelle le gouvernement avait tout d'abord songé.

M. Fabre, en faveur duquel de nombreux membres du Parlement sont intervenus, recevrait une compensation à son déplacement. Cette compensation consisterait dans l'attribution d'un poste à la Cour de cassation.

Quoi qu'il en soit, en passant à la Cour de cassation, M. Fabre subirait une diminution de traitement de sept mille francs, le poste de conseiller comportant un traitement de 18,000 francs, et des 25,000 francs qui sont alloués au procureur général.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Avril 1914

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DU HAVRE

M. JULES SIEGFRIED

rend compte de son Mandat

SA CANDIDATURE EST ACCLAMÉE

La période électorale étant ouverte, le Comité républicain de l'Union des Gauches avait convoqué ses membres à la Lyre Havraise, en une réunion tenue hier soir, pour entendre M. Jules Siegfried, député sortant, rendre compte de son mandat, et pour s'occuper de l'élection législative du 26 avril, dans la première circonscription du Havre.

La réunion, très nombreuse, et comprenant plus de 400 électeurs, était présidée par M. le Dr Vigan, ayant pour assesseurs MM. E. Ramelot et René Goly.

En ouvrant la séance, — et avant de donner la parole à M. Jules Siegfried, l'éminent député de la 1^{re} circonscription — le Président tint à remercier l'assistance d'être venue en si grand nombre. Il tint aussi à remercier de son dévouement et à féliciter de son succès M. Debrailhe, candidat de l'Union des Gauches aux dernières élections cantonales du 4^e canton. Ce premier résultat, si brillant, est un encouragement pour tous les bons républicains groupés autour du programme de l'Union des Gauches, — et c'est aussi le gage de nouvelles victoires. (Applaudissements.)

Discours de M. Jules Siegfried

La parole étant donnée à M. Jules Siegfried celui-ci fit un exposé des plus clairs, des plus précis, des plus complets des travaux de la dernière législature et des questions de politique tant extérieure qu'intérieure qui ont préoccupé et qui préoccupent encore l'opinion à l'heure actuelle.

Politique Etrangère

La législature qui vient de se terminer — plutôt mal que bien — dit M. Jules Siegfried, a été fort troublée et, des ses débuts, les rapports entre la France et l'Allemagne ont été très tendus. Après l'échec des négociations concernant la Nigra-Sanga et le chemin de fer du Cameroun, la manifestation d'Agadir faillit mettre le feu aux poudres. Heureusement qu'après de longues négociations on put tomber d'accord et, par suite de concessions territoriales qui lui furent faites au Congo, l'Allemagne nous laissa les mains libres au Maroc. A partir de ce moment, notre intervention dans ce grand et riche pays se développa normalement et grâce à l'administration à la fois énergique et prudente du général Lyautey, grâce aussi à la valeur de ses troupes qui se montent à plus de 50,000 hommes, la pacification fut de réels progrès.

Mis à peine cette question marocaine était-elle arrangée que la guerre des Balkans se déclarait, risquant d'entraîner l'Europe dans une guerre générale. La sagesse des grandes nations européennes put heureusement éviter cette éventualité non sans difficultés. Puis la rapidité des succès des puissances balkaniques, et l'effondrement imprévu de l'armée ottomane, amenèrent une paix qui faillit encore être compromise par les disputes des vainqueurs, dont la Porte Ottomane sut habilement profiter pour reprendre son souffle.

Les craintes d'une configuration générale furent ainsi évitées. Toutefois, la constitution d'une puissance nouvelle, en grande partie slave, comprenant la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro ne fut pas sans changer l'équilibre dans cette partie orientale de l'Europe, au détriment de l'Autriche-Hongrie.

Les conséquences s'en firent bientôt sentir et l'Allemagne, constatant l'affaiblissement de son allié principale et l'agrandissement

de la puissance slave, sentit le besoin d'augmenter ses forces militaires, ce qui eut pour conséquence de nous obliger à suivre la même voie.

Service Militaire de 3 Ans

En effet l'Allemagne ayant augmenté le nombre de ses troupes de 150,000 hommes, se trouvait avoir 850,000 hommes, dont 230,000 sur notre frontière. Que devions-nous faire ? Devions-nous rester avec notre armée de 350,000 hommes, dont une partie au moment du renvoi de la classe se composait de jeunes recrues non encore entraînées ? Faut-il n'avoir, sur notre frontière de l'Est, que trois corps d'armée et demi avec un effectif de 110,000 hommes ?

N'y avait-il pas là un danger considérable et ne nous exposait-elle à la première explosion, à l'invasion d'une armée ennemie deux fois plus nombreuse que la nôtre, avant que nos réserves aient pu rejoindre leur corps ?

Il fallait à tout prix, sous peine d'une défaite certaine, augmenter le nombre de nos troupes de première ligne.

Etait-ce possible avec le service de 2 ans ? Nos hommes de guerre les plus compétents ne l'ont pas pensé, et en présence de notre contingent qui, par suite de l'arrêt de l'accroissement de notre population, est loin d'augmenter, ils n'ont trouvé d'autre moyen de rétablir l'équilibre, que le service de trois ans égal pour tous.

Le gouvernement de M. Barthou l'a proposé et la majorité du Parlement l'a voté : nous aurons ainsi un corps d'armée de plus qui sera placé sur la frontière de l'Est, et une augmentation effective de notre armée de 300,000 hommes, qui en portera le montant total à près de 800,000 soldats.

Dans ces conditions nous n'avons rien à craindre et nous sommes en mesure de répondre à toutes les éventualités. Sans doute le sacrifice est lourd, mais le pays et particulièrement notre jeunesse l'ont accepté avec un entrain, digne du plus grand drapeau. Je n'ai pas besoin de vous dire ajoute M. Siegfried, que moi, Alsacien, qui ai vu les désastres de la guerre de 1870-1871, j'ai voté la loi de 3 ans !

Situation financière

Malheureusement cette mesure de conservation nationale a eu des répercussions financières particulièrement lourdes. C'est ainsi que l'on évalue les dépenses militaires annuelles à 200 millions et que, pour mettre l'armement à la hauteur des circonstances et pour construire les casernes nécessaires et pour réorganiser tous les services, une dépense de 1,400 millions est prévue, réalisable en plusieurs années.

Il faut réorganiser aussi les cadres, et relever les soldes des officiers, qui étaient réellement insuffisantes.

M. Dumont, ministre des finances du cabinet Barthou, avait proposé, pour faire face à ces dépenses ainsi qu'aux charges du Maroc, de faire un emprunt de fr. 1,300 millions qui a été voté par la Chambre. Mais il fut écarté en même temps que cet emprunt fut en 3 0/0 fut exonéré de l'impôt sur le revenu.

M. Caillaux et le parti socialiste et radical-socialiste s'y opposèrent et le gouvernement, posant la question de confiance sur ce point, fut renversé, faisant place au ministère Doumergue. — Celui-ci retira le projet d'emprunt.

Sur ces entrefaites, l'assassinat de M. Cal-

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

MÉTALLS

LONDRES, 7 Avril. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant.....	ferme	£ 65 17/8	1/3	-/-
3 mois.....		£ 66 2/8	-/-	-/-
ETAIN				
Comptant.....		£ 167 5/-	-/-	60/-
3 mois.....	soutenu	£ 169 -/-	-/-	60/-
FER				
Comptant.....	calme	£ 51 1/4	-/-	-/-
3 mois.....		£ 51 10/4	-/-	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 6 avril 1914.

NEW-YORK, 7 AVRIL

Cotons : mai, hausse 23 points ; juillet, hausse 21 points ; octobre, hausse 15 points ; janvier, hausse 14 points. — Ferme.

Cafés : baisse 4 à 7 points.

NEW-YORK, 7 AVRIL

	C. 10 JOURS	C. 30 JOURS
Cuivre Standard disp.	44 1/2	44 1/2
— mai	44 1/2	44 1/2
Amalgam. Cop.	77 1/4	76 7/8
Fer	45 25	45 25

CHICAGO, 7 AVRIL

Marché clos à cause des élections.

L'AFFAIRE CALMETTE

La Déposition de M. Caillaux

Quelques mois après son divorce en octobre 1911, alors que M. Caillaux était président du Conseil, son chef de cabinet, M. Desclaux entra un jour dans son cabinet pour l'informer que M. Vervort, alors rédacteur au Figaro, avait été prié par Mme Gueydan de publier des lettres sur lesquelles il donna à M. Caillaux des détails qui se référaient exactement aux deux lettres qui avaient été soustraites et à la lettre parue dans le Figaro, le 13 mars.

M. Caillaux indiqua que dans son esprit, les trois lettres faisaient un bloc. M. Caillaux se souvint très nettement d'avoir répondu à M. Desclaux : « Ce sont les lettres qu'on m'a volées » ajoutant : « La publication m'en serait fort pénible à cause de leur caractère intime — mais uniquement à cause de cela. Je ne puis croire qu'il se trouve un journaliste ayant quelque sentiment de son devoir et de sa dignité et le respect de sa profession, pour user de pareilles armes ! »

M. Desclaux répondit qu'en tous cas, ni M. Vervort, ni M. Pierre Mortier, qui étaient inconnus de M. Caillaux à cette époque, ne consentiraient à ce qu'on leur demandât.

Quelques semaines après cet incident, M. Caillaux se remaria et épousa Mme Raynouard et dans ce second mariage, il retrouvait le bonheur complet.

« Ma femme, dit-il, fut la compagne la plus tendre, la plus attentive qui se put voir, en même temps que l'associée la plus vigilante et la mieux informée. Nous vivions dans une étroite intimité de cœur et d'esprit. »

« Je sais le bruit qu'on a répandu sur la prétendue démission de notre mariage. Périodiquement, il nous en revenait des échos. Nous comprenions bien ma femme et moi que ces échos faisaient partie intégrante de la campagne que certains organes de presse avaient faite le Figaro menaquant contre moi depuis deux ans et demi. Aussi, n'y attachions nous aucune importance. »

Combien de fois, cet hiver, ne nous sommes nous pas amusés ensemble des racontars qui me représentaient comme le rival de M. Calmette auprès d'une femme !

A l'annonce de la déposition de M. Caillaux est interrompue pendant quelques instants.

M. Caillaux rappelle ensuite l'accentuation de la campagne menée contre lui par le Figaro, lorsqu'il reprit le pouvoir dans le Cabinet Doumergue. Il n'a cependant jamais donné à M. Calmette de motifs de ressentiments contre lui.

Pendant ces derniers mois, ajoute-t-il, on lui a offert à diverses reprises d'entreprendre des campagnes contre M. Calmette ; on lui a apporté des papiers, mais il a toujours refusé.

M. Caillaux indique que, dans l'affaire Prieu, M. Calmette cherchait à susciter le prix d'argent de faux témoignages contre lui.

Il se réserve, sur ce point, de fournir au juge les noms d'un certain nombre de témoins et d'indiquer la provenance et l'origine des fonds.

M. Caillaux entretient ensuite le juge d'instruction de la publication projetée de certains documents relatifs à la politique extérieure. Il indique que c'est sur l'intervention de M. Barthou que M. Calmette renonça au dernier moment à la publication de ces documents, publication qui aurait été de nature à créer les plus graves complications extérieures. Personnellement, il ne redoutait pas cette publication. Le jour où le temps aura fait son œuvre, le jour où sera livré à la publicité ce qu'il a écrit sur Agadir, tous les citoyens rendront justice à son patriotisme et à sa clairvoyance politique, pour ne pas dire plus. Mais en une telle matière, les hommes ne sont rien, le pays est tout. Il faut savoir se faire sair au besoin en silence pour le bien de la patrie.

M. Caillaux dit que son indignation augmenta lorsqu'il apprit que M. Calmette allait publier deux lettres intimes de lui, lettres dans lesquelles des considérations politiques étaient mêlées à un récit de vie intime.

Enfin, M. Caillaux a redit l'état du surexcitation dans lequel était sa femme le 16 mars et il a raconté le récit du drame.

UNE INTERVIEW DE M. DOUMERGUE

BORDEAUX. — La France publie une interview de M. Doumergue.

Le président du conseil a déclaré qu'il ne prononcerait pas de discours à la veille des élections, car il estime que tout a été dit.

Les militants ont assez de mémoire pour répondre aux attaques passionnées de l'opposition ; ils n'ont qu'à relire la déclaration ministérielle car tous les engagements pris ont été tenus en trois mois et demi d'exercice du pouvoir.

M. Doumergue a ensuite rappelé les divers passages de la déclaration ministérielle. Il a dit notamment que le cabinet a pris acte de la nouvelle loi militaire comme d'un sacrifice imposé par les circonstances ; il en a assuré l'application loyale par la loi des soldes, la loi des cadres et le vote des crédits nécessaires.

C'est parce que la volonté du cabinet s'est affirmée pour réaliser la réforme fiscale qu'on a voulu l'annuler, mais le cabinet est debout.

MORT DE M. ANTOINE PÉRIER

CHAMÉRY. — M. Antoine Périer, sénateur de la Savoie, ancien ministre de la justice, est mort hier après-midi, à 4 heures.

A succombé sans agonie. Il était malade depuis quelques semaines, mais l'on espérait que sa robuste constitution et les soins dont il était entouré permettraient d'avoir raison du mal. Malheureusement une crise d'urémie se déclara et l'ancien ministre du cabinet Monis était emporté en quelques heures.

ARRESTATION D'UN COULISSIER

En 1908, une vingtaine de financiers, commerçants et hommes d'affaires se groupèrent pour fonder une maison de coulisse au capital de un million.

C

mette par Mme Caillaux amena la démission du ministre des finances, qui fut remplacé par M. Renoult. Celui-ci, qui aurait pu faire voter le budget de 1914 en ne mettant dans la loi de finances que les choses indispensables, voulut forcer la main à la Chambre et au Sénat en y introduisant l'impôt complémentaire sur le revenu.

Ce projet était basé sur la déclaration, qui est châtiment pour le plus grand nombre des contribuables et notamment par le commerce, l'industrie et les professions libérales.

Tout en étant partisan de l'impôt sur le revenu, dit M. Jules Siegfried, j'ai combattu à la tribune la déclaration, en proposant à sa place l'évaluation administrative; j'ai été battu et la Chambre a voté le projet du gouvernement. Mais le temps perdu a empêché le Sénat de se prononcer et du même coup il a remis à la rentrée de juin l'examen du Budget et l'impôt complémentaire.

C'est ainsi que, par l'entêtement du gouvernement actuel, le budget de 1914 n'a pas pu être fixé encore et que 6 douzièmes provisoires ont dû être votés, laissant à la prochaine Chambre le soin d'établir dès la rentrée deux budgets au lieu d'un, celui de 1914 et celui de 1915.

J'ai pu dire de ce projet de loi que, depuis l'avènement de la République, et la prochaine Chambre aura une tâche à accomplir, car le déficit du budget était de 800 millions, elle devra le trouver soit par des impôts nouveaux, soit par des emprunts, sans doute par les deux moyens à la fois, sans oublier les économies absolument nécessaires.

Avant de se séparer, le Parlement a voté définitivement la loi sur la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties et sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères.

Cette loi qui, par une péréquation juste, exonère l'Agriculture de 30 millions, donne néanmoins une plus-value à l'Etat, le taux de l'impôt étant porté à 40/0 et même à 50/0 pour les valeurs étrangères.

Questions Economiques

M. Jules Siegfried dit ensuite que les questions politiques et financières ayant absorbé un grand nombre de séances, il est resté peu de temps pour l'étude des questions économiques. Néanmoins la Chambre a voté une convention ayant une grande importance pour le port du Havre : celle relative à la Compagnie Générale Transatlantique qui, ayant maintenant un contrat de 25 ans, en mesure, ayant à sa tête des hommes distingués, de développer considérablement ses opérations.

A la Commission des douanes, M. Siegfried a eu l'occasion de s'occuper du régime douanier des colonies qui ont obtenu, relativement à leurs produits tels que le café et le cacao, le grand avantage d'une complète exonération de tous droits de douane. Il en résulte, il faut l'espérer, un grand développement de ces cultures dans nos colonies.

L'honorable député s'est aussi activement occupé de la question si actuelle de la cherté de la vie et il a demandé à plusieurs reprises, dans les Commissions et à la tribune, la réduction du droit sur les blés de 7 francs à 5 francs par 100 kilos, et la diminution des droits de douane sur les viandes de mouton et de porc, qui sont de 50 francs par 100 kilos, au tarif général et de 35 francs au tarif minimum. Ce sont là des taxes absolument exagérées. Or, sans nuire aucunement à l'agriculture, on pourrait diminuer ces droits et accueillir les viandes frigorifiées, qui rendent tant de services en Angleterre et ailleurs à la classe laborieuse.

M. Jules Siegfried a aussi pris la parole dans la discussion de la loi sur le Crédit au petit commerce et à la petite industrie. Il trouve que l'organisation actuelle de ce crédit est par trop administrative. Il aurait voulu que les Banques populaires, notamment, fussent autorisées à faire des opérations avec toutes personnes, même avec celles qui ne sont pas commerçantes. M. Siegfried pense néanmoins que cette loi, qui pourra être améliorée par le Sénat, rendra de très réels services aux commerçants, aux artisans et aux petits industriels dont la tâche est si difficile et qui ont besoin d'être aidés.

Enfin M. Siegfried entretient son auditoire de cette question si importante pour le Havre : la seconde ligne de chemin de fer du Havre à Paris, traversée de la Seine.

Comme le Ministère des Travaux publics l'avait promis lors de son voyage au Havre, et sur les instances de la Chambre de commerce et de la Municipalité, le projet de cette seconde ligne si nécessaire a été déposé et renvoyé à la Commission des Travaux publics. Celle-ci a nommé comme rapporteur M. Pichery, qui a fait une étude consciencieuse. Malheureusement une nouvelle opposition systématique s'est produite à Rouen, et nos voisins, après avoir obtenu que le viaduc projeté aurait une hauteur de 65 mètres, ont insisté de nouveau pour un passage souterrain. La Commission a été ébranlée par ces attaques.

Cependant, à l'insistance des rouennais la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat a double ce projet de loi de M. Pichery, et comme on avait déjà doté la ligne de Paris à Dieppe par Pontotie, il en résulte qu'une seconde ligne existe sur Paris, sans aucun ouvrage d'art autre que le viaduc de Mirville. Sans doute on nous dira que désormais nous avons véritablement une seconde ligne sur Paris. Oui, mais nous n'avons pas la traversée de la Seine et la perspective souhaitée de notre expansion vers le Sud-Ouest par une ligne aussi rapprochée que possible de l'estuaire. Tous les représentants du Havre ont donc demandé au Sénat de ne pas laisser passer le projet de loi de M. Pichery.

encore qu'il ne nous fût pas très favorable, du moins n'étant pas désastreux. Le projet de loi n'est pas désastreux, il pourrait tenter un nouvel et énergique effort sans qu'il soit nécessaire d'obtenir du gouvernement le dépôt d'un projet. Le rapport demande donc qu'en présence des opinions divergentes qui se sont produites sur le mode de traversée de la Seine, un supplément d'enquête soit ordonné, « notamment en ce qui concerne le tunnel ou le viaduc ».

Lois sociales

Pendant cette législature qui vient de finir, de nombreuses lois sociales ont été votées et M. Siegfried s'y est associé avec une conviction entière. C'est ainsi que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes a été amendée par l'abaissement de la retraite à l'âge de 60 ans, et par l'élévation à 400 fr. de l'allocation de l'Etat.

Une loi bienfaisante sur les repos des femmes en couches, et une autre sur l'assistance aux familles nombreuses, ainsi qu'une loi sur le salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement, ont donné lieu à d'intéressants développements et ont été adoptées à une immense majorité.

Enfin plusieurs lois très favorables ont été votées sur la question si importante des habitations à bon marché. L'augmentation des loyers, un peu partout, et particulièrement à Paris, a disposé le Parlement à favoriser la construction des maisons à bon marché, soit collectives dans les grandes villes, soit individuelles dans les banlieues et partout où les terrains ne sont pas à des prix trop élevés.

Les lois récemment votées accordent de sérieux avantages aux Sociétés de crédit immobilier et aux Sociétés coopératives d'habitations à bon marché qui peuvent obtenir de l'Etat des avances au taux de 3 0/0. Elles autorisent aussi les Villes à créer des Offices publics d'habitations à bon marché qui, moyennant des subventions communales, peuvent construire des maisons collectives principalement pour familles nombreuses.

Lois scolaires

M. Siegfried parle ensuite des lois en faveur de l'enseignement laïque, concernant la fréquentation scolaire, l'inspection médicale, les caisses des Ecoles et la défense de l'Ecole laïque.

La discussion de ces lois a été longue et a permis à M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, de faire quelques discours absolument remarquables.

L'enseignement technique a donné lieu aussi à une étude approfondie, mais le rapport de M. Verlot, qui propose la réorganisation de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage, n'a pas pu venir en discussion.

CONCLUSION

Enfin, dit M. Jules Siegfried, la législature s'est terminée par la discussion du rapport de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette dans la politique, et de la politique dans la justice.

La discussion n'a pas été édifiante, elle a montré que trop d'hommes politiques, au lieu de s'occuper exclusivement des intérêts généraux du pays ou de leurs circonscriptions, s'occupent trop des intérêts personnels de leurs électeurs et font en réalité une politique de clientèle.

L'orateur pense et à toujours pensé que la séparation des pouvoirs est à la base de nos institutions républicaines, et que le pouvoir législatif ne doit, dans aucune occasion, se substituer au pouvoir exécutif ou judiciaire. Les députés ne sont pas en mesure d'apprécier exactement la valeur d'un magistrat ou d'un fonctionnaire, ils ne doivent donc pas intervenir dans leur nomination; ils ne doivent peser ni sur l'Administration ni sur la justice.

A ce point de vue le régime électoral actuel laisse beaucoup à désirer. Le scrutin individuel ne donne pas suffisamment d'indépendance et sous ce rapport le scrutin de liste lui est préférable. D'un autre côté, des réformes administratives ou judiciaires sont bien difficiles avec le scrutin d'arrondissement et plus on étudie la question du régime électoral, plus on est en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

La Chambre et le Sénat n'ont pas pu se mettre d'accord sur cette grave question, sur laquelle les électeurs auront à se prononcer aux élections prochaines.

En ce qui me concerne, dit M. Siegfried, j'ai voté le scrutin de liste avec représentation des minorités et je reste partisan de cette réforme, sans la rechercher une modification satisfaisante en ce qui concerne les restes. Mais si l'on vote une réforme, je demanderai avant tout que le nombre des députés soit très diminué et absolument proportionné au nombre des électeurs.

Cet exposé si complet de M. Jules Siegfried avait obtenu, à plusieurs reprises, les marques d'une très vive approbation et sa péroraison, qui a été saluée par les applaudissements unanimes et prolongés de toute l'assemblée.

La parole ayant été offerte aux électeurs ayant quelque question à adresser à M. Jules Siegfried, M. J. Jennequin monte à la tribune.

Il commence par déclarer que certaines divergences de vues existent entre l'orateur et l'on veut d'entendre et lui-même. Cela n'empêche pas qu'il votera pour M. Jules Siegfried et qu'il engagera ses amis à voter comme lui. Mais M. Jennequin estime qu'il doit formuler certaines réserves sur certains points du programme de M. Siegfried; c'est

une question de bonne foi et d'ailleurs, il y a quatre ans, alors qu'il défendait la candidature de M. Siegfried, l'on attaquait dans des conditions blâmables, alors qu'il s'opposait de toutes ses forces à des prétentions qu'il jugeait inadmissibles, il n'avait pas hésité cependant à signaler, dans le même esprit qu'aujourd'hui, ces divergences.

M. Jennequin se déclare donc partisan de l'impôt global et progressif sur le revenu, avec déclaration contrôlée suivant la théorie défendue par M. Camille Pelletan. Il combat donc l'évaluation basée sur les signes extérieurs et il prétend qu'il faut en revenir à la capitation, à l'impôt personnel de l'ancien régime, ajoutant que, en 1789, les cahiers des doléances du Tiers demandaient la capitation pour tous les citoyens, sans exception ni privilégiée.

M. Jennequin se déclare ensuite pour le scrutin de liste, mais contre la représentation proportionnelle, contre tout système basé sur le quotient. Il accepterait plus volontiers la représentation forfaitaire des minorités.

Quoiqu'il en soit de ces divergences qui d'ailleurs ne peuvent pas ne pas exister dans la grande famille républicaine, elles doivent s'effacer quand on a la bonne fortune de se trouver en présence d'un homme comme M. Jules Siegfried.

« Je disais il y a quatre ans, continue M. Jennequin, que M. Siegfried était l'honneur du Parlement, que son dévouement aux intérêts de la ville du Havre avait toujours été des plus efficaces. Ce que je disais il y a quatre ans est tout aussi vrai aujourd'hui. C'est donc en toute conscience et avec le sentiment de mon devoir que je voterai pour M. Jules Siegfried et que j'engagerai tous mes amis à observer la même attitude ».

M. Jules Siegfried remercie M. Jennequin de ses paroles si pleines de courtoisie. Il comprend lui aussi, que certaines divergences puissent exister et doivent forcément se produire dans le grand parti républicain. Il fait observer que si l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée existe à l'étranger, ainsi que l'a rappelé M. Jennequin, il est également vrai de dire que les Anglais, les Allemands, les Italiens ne s'en montent pas particulièrement enchantés. Pour ce qui est de la réforme électorale, la question est sans doute des plus complexes. La Chambre en a débattu pendant 90 séances. Peut-être arrivera-t-on à un moyen terme donnant satisfaction à tout le monde.

M. Ramelot, comme président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, remercie M. Siegfried et se rallie au programme économique voté à la réunion générale organisée par la Confédération des groupes commerciaux et industriels de France et par l'Union des Intérêts économiques, à l'issue du XII^e Congrès national.

Ce programme comporte notamment : le respect de la propriété, de l'initiative privée et de la liberté du travail; l'obligation pour lui; le rejet de toutes dispositions contraires au principe de l'égalité devant l'impôt et de tout projet fiscal ayant un caractère inégalitaire et vexatoire; la révision de la loi des patentes; l'opposition formelle à toute tentative de socialisation collectiviste, etc.

M. Jules Siegfried adhère en principe à ces différents articles du programme qui lui est exposé et qui trouve justes.

La Candidature Jules Siegfried acclamée. Personne ne demandant plus la parole, M. le docteur Vigné, président, remercie M. Jules Siegfried de l'exposé si clair, si net, et qu'il vient de faire avec tant d'autorité, de notre politique extérieure et intérieure.

Pendant ces quatre ans, dit M. Jules Siegfried, a décliné avec ardeur juvénile les intérêts généraux du pays, les intérêts particuliers de la ville du Havre. Si j'avais eu en Parlement beaucoup de députés comme M. Siegfried, pendant la dernière législature, la Chambre serait partie après avoir accompli beaucoup plus de besogne et nous aurions un budget.

La réunion actuelle de l'Union des Gauches a pour objet le choix d'un candidat. Je répondrai au désir de tous, dit M. le Dr Vigné, en mettant aux voix la candidature de M. Jules Siegfried pour la 1^{re} circonscription du Havre.

Cette proposition est votée par acclamations. Puis M. le Dr Vigné donne lecture de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Les membres de l'Union des Gauches réunis le 7 avril 1914, à la Lyre Havraise,

Après avoir entendu le citoyen Jules Siegfried rendre compte de son mandat, le féliciter et le remercier de l'activité et de la clairvoyance avec lesquelles il n'a cessé de défendre au Parlement les grands intérêts de la ville du Havre et de soutenir les idées tout à la fois démocratiques et patriotiques qui constituent la politique traditionnelle du parti républicain;

Il acclame sa candidature aux prochaines élections législatives et s'engage à en assurer le succès.

Vive la République ! Vive le Havre ! Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité, et salué d'applaudissements prolongés.

INFORMATIONS

Drame à la Préfecture de Police

Hier matin, vers dix heures, dans l'escalier du service des garnis à la préfecture de police de la Seine, l'inspecteur du service des renseignements généraux Delacroix a tiré six coups de revolver sur son collègue Dupin qu'il soupçonnait d'avoir des relations avec sa femme.

Dupin tomba morellement blessé. Quatre balles l'avaient atteint à la tête et une au cou.

Le meurtrier a été conduit au commissariat de police du quai aux Fleurs où sa femme a également comparu.

Celle-ci a déclaré que les soupçons de son mari étaient sans fondement.

Le commissaire s'est rendu avec Delacroix et sa femme au domicile de ces derniers pour y faire une perquisition.

M. Parnaud, juge d'instruction, est chargé de l'affaire.

Le corps de la victime a été transporté à la Morgue.

En vente

LE PETIT HAVRE ILLUSTRE

12 Pages 5 Centimes 12 Pages

Illustrations en couleurs. — Fantaisies de la plume et du crayon. — Concours avec nombreux prix.

Chronique Locale

PAR-ÇI, PAR-LÀ

La Mine d'Or

Le tueur Caruso vient de signer avec la direction du Metropolitan Opera de New-York un engagement à raison de 3 000 dollars — 15 000 francs — par soirée.

(Les Journaux)

Vers les lointains Amériques (Naguère on en parlait encore) Certains paraissent pour chercher l'or Et ses promesses chimériques. Mais c'était naguère et le monde s'appauvrit sur terre et dessous, Tel rêvait de l'or à la ronde Qui ne trouve plus que des sables ! La mine s'épuise — ô misère ! Depuis les longs jours qu'on l'enseigne, De plus impatients et forts — Et la précieuse pépite Apparait d'autant plus petite Que plus grands sont tous les efforts. Les mines d'or ! Les mines d'or ! — Que d'attraits en ces mois féériques ! — Les mines d'or aux Amériques Se trouvent, désormais, lyriques Au fond d'un gosier de ténor !

ALBERT HERRENSCHMIDT.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

2^e Circonscription du Havre

Comité d'Action Républicaine du 6^e Canton

Les membres du Comité d'Action Républicaine du 6^e Canton sont invités à se réunir jeudi prochain, 9 avril, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social (salle Valinot, 40, rue Guillemin).

Ordre du jour : Election législative. M. Paul Clouet assistera à cette réunion.

La Question de la

Maison des Douaniers

UNE RÉUNION A FRANKLIN

Les agents du service actif des Douanes en résidence au Havre étaient convoqués hier soir au Cercle Franklin pour examiner à nouveau la question de la Maison des Douaniers.

M. Besnard présidait, assisté de MM. Lucas et Granger. En ouvrant la séance, il remercia de leur présence MM. Meyer, conseiller général, et Deloit, conseiller d'arrondissement, ainsi que les membres de la presse locale, et présenta les excuses de MM. Genest, maire du Havre; Debreuille, conseiller général; Coty, conseiller d'arrondissement, et Jennequin, adjoint au maire.

Abordant aussitôt le sujet de la réunion, il rappela les griefs formulés dans les précédentes assemblées contre le projet de Maison des Douaniers adopté par la direction générale, tant au point de vue de l'organisation générale du logement qu'à celui de la retenue de casernement prévue.

On sait que ces objections ont été réunies en un mémoire que nous avons publié ici-même, et qui a été soumis à l'examen de la direction. Celle-ci vient de faire connaître sa réponse en une lettre de M. Branel, directeur général, dont M. Besnard donne lecture à ses camarades.

Dans cette lettre, M. le directeur général

des Douanes conteste le bien fondé des critiques exposées, qu'il discute une à une; et il maintient que les logements, tels qu'ils y seront aménagés, constitueront une amélioration sensible pour les 410 familles d'agents qui ne seront plus obligés d'habiter en ville dans des appartements coûteux ou quelquefois insalubres.

Après cette lecture, qui n'est pas sans soulever des protestations à diverses reprises, M. Besnard déclare la discussion ouverte sur la réponse de la direction. Divers membres y prennent part, les uns pour formuler avec plus d'énergie encore les critiques déjà émises, les autres pour poser des questions sur des points particuliers aux membres du Conseil d'administration qui furent reçus par le directeur.

Aux uns et aux autres, M. Lucas répond. La démarche faite auprès du directeur n'a abouti à rien, dit-il. La situation est donc nette, les douaniers du Havre n'obtiendront rien tant qu'ils continueront à discuter. M. Lucas examine rapidement les réponses directrices, notamment celles relatives aux celliers et aux greniers, puis celle qui concerne la fixation à 12 0/0 de la retenue de casernement, actuellement fixée à 9 0/0. Il examine les conditions financières dans lesquelles s'établira le projet, et il conclut que celui-ci n'est pas acceptable.

Il s'attache ensuite à démontrer que l'administration ne peut pas forcer les douaniers — auxquels elle ne doit pas le logement — à résider dans un immeuble qui ne leur convient pas. Il estime donc qu'il n'y a pas lieu de continuer les pourparlers avec la direction, et qu'il faut relancer la maison telle qu'elle est proposée.

Des applaudissements répétés accueillent les dernières phrases de M. Lucas, puis M. Léon Meyer prend la parole. Lui aussi fait une vive critique de la lettre directrice et conseille aux douaniers d'user de leur droit en refusant énergiquement d'habiter dans la maison proposée.

M. Besnard demande alors à l'assemblée de se prononcer sur la question du refus catégorique. A l'unanimité, celui-ci est décidé, puis M. Lucas expose que, pour que les agents qui ont été empêchés d'assister à la séance puissent faire connaître leur opinion, un second vote par bulletins aura lieu dimanche prochain.

Il ajoute qu'à cause de l'ouverture de la période électorale, les membres du Conseil d'administration n'avaient pas cru devoir inviter les députés à assister à cette réunion, mais ils ont l'intention d'en organiser une autre pour mardi prochain à laquelle seraient conviés tous les candidats.

Cette manière d'agir ayant été approuvée, le président donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Les membres du Groupe Havrais de l'Union Générale des Agents du service actif des Douanes, réunis en assemblée générale extraordinaire au Havre le 7 avril 1914, au nombre de 300, Considérant que les explications de M. le directeur général sur la « Maison des Douaniers », ne donnent aucune satisfaction aux agents du Havre ;

Considérant que si l'administration, ne pouvait assumer la construction de nouvelles maisons, elle recourrait à une Société particulière, l'intérêt des agents venant qu'elle soumette le projet et les conditions aux intéressés avant d'y donner suite ;

Considérant qu'il est inadmissible que des logements construits sous le bénéfice de la loi sur les habitations à bon marché, reviennent comme location à environ 130 fr. par pièce, chiffre bien supérieur aux prix moyens des loyers dans la localité, permettant à la Société des baux de considérables dont les agents du Havre se refusent à faire les frais ;

Considérant que le projet d'augmentation du taux de la retenue de casernement n'est que la conséquence de la réalisation d'un projet particulièrement onéreux, sur lequel les principaux intéressés n'ont pas été appelés à donner leur avis ;

Regrettant que M. le directeur général n'ait pu fournir face droit aux demandes, cependant justifiées, présentées dans le rapport adopté le 19 janvier 1914, contre l'augmentation du taux de la retenue de casernement, déclarent refuser énergiquement d'accepter pour leur logement le projet de construction conçu sous le nom de « Maison des Douaniers » ;

Donnent mandat au Conseil d'administration de poursuivre par tous les moyens l'application de cette décision.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité, et la séance ayant été déclarée levée, la sortie s'effectue dans le plus grand calme.

F. P.

Le Régiment des Artilleurs

Hier après-midi, la 2^e batterie du 2^e régiment d'artillerie à pied a été dirigée sur Sissonne (Aisne), où elle va camper, en attendant son casernement à La Fère, dans le même département.

A sa tête, le capitaine Vacher, commandant la 2^e batterie, cette unité, à l'effectif de 110 hommes environ, quitta le fort de Sainte-Adresse à une heure, pour gagner la gare des voyageurs, où les soldats arrivaient à 1 h. 35.

Trois wagons de 3^e classe étaient réservés à la queue du train à leur intention, ainsi qu'un fourgon où furent placés les trois chevaux et les bagages des officiers. Un détachement du 129^e régiment d'infanterie formaient la halle de chaque côté du train, où s'étaient rendus des parents et amis des artilleurs.

M. le lieutenant-colonel Sorne, commandant le détachement du 2^e régiment d'artillerie au Havre, assistait au départ en compagnie de MM. le général Capomont, commandant supérieur de la défense; le lieutenant-colonel Joly, chef d'état-major; capitaine Dessier, officier d'ordonnance; capitaine de Tréan, adjoint au général; Thibault, capitaine du 2^e régiment d'artillerie, et plusieurs officiers de la garnison.

A 2 h. 35 exactement, le train s'est ébranlé au milieu des clameurs d'adieu. Les

militaires qui viennent de nous quitter faisaient la station-halte-repas à Monterotier-Buchy et devaient arriver à Sissonne vers 6 heures ce matin.

Dans les mêmes conditions sont partis le soir, par le train de 10 h. 9, les hommes au nombre d'une centaine de la 8^e batterie, commandée par le capitaine Vachal, qui se rend au camp de Saint-Germain-Laye.

Chacune de ces batteries laisse au Havre une cinquantaine d'hommes, ce qui, avec la section C d'ouvriers, les hommes du service auxiliaire et ceux de l'école photo-électrique, porte à 300 environ les artilleurs restant en notre ville et qui rejoindront pour le 25 juin.

L'artillerie coloniale qui vient remplacer le 2^e régiment d'artillerie doit arriver dans notre ville aujourd'hui dans la matinée. Les deux batteries comptent chacune une cinquantaine d'hommes.

Les Rameaux

Ainsi que chaque année, nos concitoyens n'ont pas oublié le traditionnel pèlerinage qui consiste à se rendre en foule à la nécropole pour garnir de rameaux verts les tombes des êtres dont la disparition a laissé d'ineffables regrets.

Le culte aux disparus est demeuré vivace dans notre population et le temps assez élement permit aux nombreux marchands de s'installer sur les routes menant au cimetière. Leur commerce fut heureux et ils écouleront sans peine les parures du printemps qui restent.

Nombreux furent les piétons, mais la côte offrant toujours des voies pénibles à gravir, les différents modes de locomotion furent très fréquentés.

Tramways et funiculaires ont transporté les voyageurs suivants :

Tramways de la rue Clovis au Cimetière, 5,158 voyageurs.

Tramways de la place Gambetta au Cimetière, 6,311 voyageurs.

Tramways de la place Gambetta à Sanvic, 5,983 voyageurs.

Funiculaire côte d'Ingouville, 4,000 voyageurs.

Arrivée de Valeurs

Le steamer transatlantique *Rochembert*, arrivé de New-York, avait dans ses soutes à valeurs 173 barres d'argent.

Une Collision dans le Port

Le steamer *Deauville* coulé

Au début de la soirée, hier, un accident maritime qui, hélas-nous le dire, n'a causé aucun accident de personnes s'est produit dans l'avant-port : le remorqueur *Abeille-IV* a abordé et coulé le steamer *Deauville*.

Le steamer *Deauville*, de la Compagnie Normande de Navigation à vapeur, est affecté au service des messageries entre Le Havre et les ports du Caillou. Il est commandé par le capitaine Abraham.

Ayant terminé le chargement de ses marchandises dans la deuxième darse de Belot, le *Deauville* était sorti du bassin à la marée et s'était accosté au quai des Remorqueurs, devant partir le mercredi matin pour Courbevoie.

Plusieurs hommes de l'équipage étaient restés à bord : le mécanicien, le mousse, un chauffeur et un matelot.

Vers 8 heures, le remorqueur *Abeille-IV*, qui manœuvrait à proximité, n'ayant pu battre de l'arrière à temps vint heurter de son tirant le flanc tribord du *Deauville* à la hauteur de la machinerie. L'eau s'engouffra aussitôt par l'ouverture béante ; les hommes n'eurent que le temps de se sauver. Le *Deauville* coula en quelques minutes.

Les sapeurs-pompiers qui étaient accourus avec l'auto-pompe n'eurent pas à intervenir; toute tentative de sauvetage était inutile pour le moment.

A marée baissante, l'avant du *Deauville* commença à émerger. Les hommes du bord, dans un canot, recueillirent les matelots et bastings que les vagues avaient emportés dans le fond de l'avant-port.

Le navire sera examiné aujourd'hui pour que les dispositions soit prises pour son relevage.

Le *Deauville*, qui vient d'être coulé, est déjà ancien : construit en fer, en 1883, aux chantiers Wm. Pickersgill & Sons, de Sunderland, il naviguait d'abord sous le nom de *Prince Edward*. Ses caractéristiques sont : longueur, 33 m. 67; largeur, 6 m. 16; creux, 2 m. 35; port en lourd, 130 tonnes; tonnage brut, 157 tonnes; net, 72 tx; sous le pont, 127 tx.

La machine, du système Compagnie à 2 cylindres, a été construite chez Geo. Clark, de Sunderland, en 1885; elle a une force de 145 HP. Sa chaudière a été remplacée en 1909 par la maison Caillaud, du Havre.

POUR VOTRE MONTRE-BRACELET

VOYEZ LE CHOIX ET LES PRIX

CHEZ GALIBERT, 16, Place de la République, 100 MODÈLES de 12 à 900 fr.

Marche et Ressort garantis 3 ans

SCALPES HAVRE

Voir en Cinquième et Dernière Pages détail de nos Deux Importantes Mises en Vente de

DEMAIN JEUDI 9 AVRIL

A bord de l' "Amiral-Duperré"

Une Caravane nègre

A bord du steamer *Amiral-Duperré*, des Chargés de l'expédition, hier soir, vers sept heures, venant de la Côte d'Afrique, se trouvait une caravane de Foulas comprenant 150 hommes, femmes, jeunes filles et enfants, qui vont faire une exhibition au Jardin d'Acclimatation à Paris, où ils reconstitueront un village africain.

Les Foulas, désignés aussi sous les noms de Foulahs, Fellatahs, Foulas, Foulahs, Foulas et Foulas, sont un peuple émigré de l'Afrique centrale et occidentale qui a aujourd'hui pour habitat l'immense bassin du Niger et celui du Sénégal avec la Gambie supérieure.

Ces pays sont partagés entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Le Haoussa, capitale Kano est le centre de la domination des Fellatahs. Les pays voisins sont le Soudan, capitale Tombouctou, occupé par la France; le Bornou, capitale Boussa; l'Adamawa, capitale Yola, puis en Sénégambie le Fouta-Djallon, capitale Timbo.

Par leur langue, leur conformation, leur histoire, ils se distinguent essentiellement des tribus voisines, qu'ils dépassent de beaucoup sous le rapport de l'intelligence.

Il ne se distinguent pas moins des peuples noirs dont ils sont environnés par leurs caractères physiques et leurs qualités morales.

Ils sont d'une taille moyenne, bien faits, bien découplés et agiles. La couleur de leur peau est d'un brun teinté de rouge; leur visage est ovale, leur front plus large et leur angle facial plus ouvert que celui des autres nègres; leurs lèvres sont minces, leur bouche n'est pas très grande; leurs cheveux ne sont ni plats ni crépus. Les femmes se font distinguer par l'élégance de leur taille, par la finesse de leurs mains et de leurs pieds.

Leur costume se compose d'une sorte de blouse longue, à longues manches en toile de coton blanche ou bleue. Pour coiffure ils ont une espèce de bonnet phrygien rouge ou bien.

Comme toutes les populations africaines, ils affectionnent les colliers de verroterie, les perles, les plaques de métal, qui constituent leurs ornements, ainsi que les cornes façonnées dont ils se font des gourdies à eau-de-vie et des poires à poudre.

D'après une tradition très répandue chez les Fellatahs, leurs ancêtres étaient blancs; quelques-uns affirment qu'ils sont venus de la région qui entoure Tombouctou, et l'opinion générale veut que le cours de leurs conquêtes se soit dirigé de l'Afrique centrale et orientale vers l'Ouest.

Ils habitent des chaumières rondes à toits coniques, semblables à celles des Abyssiniens, vastes, aérées et très propres, percées de larges portes, leur aménagement consiste généralement en quelques nattes, peaux de mouton et calottes pour mettre le lit; le lit est formé de quatre piquets plantés en terre, sur lesquels reposent quatre morceaux de bois recouverts d'une peau de bœuf. Les chèvres ont plusieurs de ces chaumières disposées autour d'une cour et environnées d'une muraille de terre.

Nos Transatlantiques

Le Georgie

Le steamer *Georgie*, de la Compagnie Générale Transatlantique, a quitté notre port hier pour Bordeaux.

Il repartira le 11 pour le Sénégal, le Brésil et la Plata, au service de la Compagnie Sud Atlantique.

La-Touraine

Le steamer auxiliaire *La-Touraine* doit arriver jeudi à une heure du matin. Ce steamer vient de New-York.

A son retour il sera affecté à la ligne du Havre au Canada et doit effectuer le départ de notre port le 18 avril.

La-Provence

Le paquebot-poste *La-Provence*, venant de New-York, est attendu au Havre mercredi à 18 heures et demie.

Les Torpilleurs Grecs

La flottille de torpilleurs grecs, qui avait séjourné au Havre, est partie hier soir, vers six heures, à destination de la Méditerranée, sous le commandement du capitaine Polivé, qui a été remplacé par le lieutenant Pierre Hars.

Le Saint-Barnabé

Le steamer *Saint-Barnabé*, de la Société Navale de l'Ouest, a pris place hier soir en cale sèche, à la place du transatlantique *La-Saône*, afin de vérifier son arbre porteur et son presse-toque.

Le Saint-Mathieu

Le steamer *Saint-Mathieu*, arrivé à Porto le 20 mars, venant d'Anvers, et dont les opérations de déchargement avaient été entravées par une grève des dockers, a quitté Porto le 8 avril à destination de Lisbonne.

Le Tremadoc

Le steamer anglais *Tremadoc*, venant de Kustendje, arrivé le 3 avril sur notre rade à destination de Honen, a effectué sa montée du fleuve hier.

Le Jullandia

Hier est entré le navire danois *Jullandia*, venant de Bangkok avec un chargement de 116 pièces de bois de teck pour notre port. Il a pris place dans le canal de Tancarville.

Ce navire de 3,138 tonnes qui appartient à l'Etat Asiatique de Copenhague, est dépourvu de cheminée, étant mû par des moteurs à huile lourde. Il est identique à *Santia*, de la même Compagnie qui vint au Havre il y a deux ans.

Le *Jullandia* qui se rendra ensuite à Copenhague, avait quitté Bangkok le 23 février.

L'Asie

C'est sous le commandement du capitaine Polivé que le chalutier néo *Asie*, qui a subi hier la visite de la Commission, quittera notre port aujourd'hui.

L'Asie se rend à Bologne; son équipage se compose de 16 hommes, non compris le capitaine, le second Pierre Poisse et le lieutenant Pierre Hars.

Sortie des Sapeurs-Pompiers

Dans la soirée de mardi, les sapeurs-pompiers ont été appelés par un commencement d'incendie rue Félix-Faure, 60, qui ne causa que d'insignifiants dégâts.

La Mode des Chaussures

La Mode, majesté tyrannique, capricieuse en ses lignes, change sans cesse d'aspect, transformant de pied en cap la silhouette de la femme. Elle est le résultat du goût marqué par la clientèle élégante pour la chaussure à tige d'étoffe dont les variétés sont en nombre et d'éléments favorables pour la composition de beaux modèles; ceux-ci ne font qu'augmenter la préférence des acheteurs pour les nouveautés.

La Mode, qui n'aime pas à séjourner trop longtemps sur les mêmes positions, a décrié pour cet été ses nouvelles inspirations; c'est pourquoi nous verrons quantité d'articles fantaisie dont les tiges en étoffe, bien confectionnées, produisent d'élégantes chaussures qui épousent la jambe dans sa forme impeccable.

Quoi de plus gracieux qu'un pied menu dégagant toute sa ligne, mis en valeur par un talon Louis XV, bien cambré, moulé dans un coquet soulier soit tout vert, soit agrémenté de soie brodée de différents coloris qui rehausse l'éclat d'une jolie boucle, toujours très employée. Cette boucle peut aussi, au gré de l'élégance, se remplacer par un camée très en relief, assorti comme ton au broché de la chaussure.

Le soulier à lacets, dénommé « bahmoral », pour Messieurs, est toujours de bon ton; montant la cheville d'une façon parfaite, surtout lorsqu'il est accompagné d'un tissu à côtes ou bien à rayures. Il en est de même de la bottine à gros boutons corozo ou nacre assortis à la teinte de la tige; elle peut se porter à la ville et au soir.

Pour se rendre compte de ces nouveautés à portée de chacun, la promenade de la rue favorite s'impose; elles sont exposées dans les magnifiques vitrines de **FAYARD, 131, rue de Paris.**

Faits Divers

Une Explosion aux Forges et Chantiers

Deux Ouvriers blessés

Une formidable explosion a jeté l'émoi lundi matin dans les ateliers de la Société des Forges et Chantiers, boulevard d'Harfleur.

Dans un local servant aux essais des moteurs, on était en train de faire fonctionner un compresseur d'air destiné à alimenter le système de distribution d'un moteur à vapeur. Cet appareil, du système Reavell, comporte deux réservoirs d'air comprimé. Normalement, la pression de refoulement aux bouteilles peut atteindre 35 kilos au maximum. La pression augmentait progressivement, et alors qu'elle n'était encore que de 75 kilos, l'un des réservoirs en fonte se projetant de toutes parts les débris de métal.

Deux employés qui se trouvaient là pour contrôler le fonctionnement de la machine furent atteints par des débris.

M. Georges Lang, âgé de 30 ans, chef dessinateur, eut deux doigts de la main droite fracturés, puis une ouverture de la rotule droite et diverses autres blessures moins graves.

M. Marcel Jantzen, âgé de 28 ans, contre-maitre, eut une double fracture de l'avant-bras droit avec plaies et deux ongles de la main droite arrachés.

Les deux blessés furent transportés à la clinique Le Nouëlle, boulevard François-Ier. Leur état n'inspire pas d'inquiétude.

On fut étonné qu'aucun ouvrier n'ait été blessé, car les débris de la machine explosée jonchaient tout l'atelier.

M. Antoine, commissaire de police du quartier, s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Trouvé Mort

On a découvert hier après-midi, vers cinq heures, dans un chantier de la rue de Fécamp, appartenant à M. Moignard, brocanteur, le corps d'un nommé Georges Seigneure, âgé de 47 ans, journalier, qui avait cessé de vivre.

Comme homme, un dévoué, qui aimait à vivre au jour le jour, habitait le plus souvent dans une cabane située au 78, de la rue Saint-Quentin.

Son cadavre a été transporté à la Morgue où M. le docteur Decroix, après examen a déclaré que le décès qui remonte à plusieurs jours était dû à une congestion.

Le plus Grand Assortiment de CHEMISES

Fantaisies, dans toutes les encolures. Le plus beau choix de Cravates et Faux-Cols

Chez A. BRUN chemisier, 68, rue de Paris en face le Printemps.

Un Cambriolage

Dans le courant de la nuit dernière, des malfaiteurs restés inconnus, ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans un magasin d'épicerie, appartenant à M. Burette, 9, rue Bazan.

Après avoir dérobé une somme de 80 francs dans un tiroir-caisse, resté ouvert, ils ont enlevé une certaine quantité de boîtes de conserves, homards, sardines, langoustes, etc., et de nombreuses bouteilles de liqueurs diverses.

Les cambrioleurs durent, toutefois, être dérangés dans leur besogne car ils abandonnèrent 25 bouteilles de vin choisies sur les rayons du magasin et placées sur une table de l'arrière-boutique.

On a remarqué qu'ils avaient fracturé une porte donnant dans le couloir sur la rue, lequel ne ferme pas à clef. Sur cette porte et sur le chambranle des traces de pesées ont été relevées.

Une enquête est ouverte.

Accidents de Bord

Trois hommes de l'équipage du paquebot *Rockhambeau*, ont été blessés au cours du dernier voyage de New-York au Havre de ce navire.

Le souteur Gabriel Le Monzer, âgé de 19 ans, demeurant rue Lamarque, n° 43, est tombé d'une échelle en descendant dans la chaufferie. Il se fit une plaie à la jambe droite.

Gaston Dubois, souteur également, âgé de 23 ans, demeurant rue de Phalsbourg, 36, perdit l'équilibre par suite d'un coup de roulis, au moment où il allait descendre dans la chaufferie et tomba d'un étage. On le releva avec une blessure à la jambe droite.

Enfin, le troisième des dix-neuf ans, demeurant rue Lamartine, 12, fut blessé par un bloc de charbon qui tomba dans la soute où il travaillait, lui atteignant le pied droit.

Après avoir reçu des soins à l'infirmerie du bord, ces trois hommes ont été dirigés à l'Hôpital Pasteur.

Collision

Conduisant la voiture attelée de son patron, M. Levillain, marchand de primeurs, demeurant place du Vieux-Marché, 9, un garçon livreur, Jules Brisac, âgé de 27 ans, passait lundi après-midi, vers trois heures, dans la rue des Drapiers.

Devant le n° 61 de cette rue, il entra en collision avec une voiture à bras appartenant à M. Cavelier, boulangier, laquelle était en stationnement devant la porte. Sous le choc, la voiture tourna et ses brancards entrèrent dans deux vitres de la devanture de la boutique.

Vol à l'Étalage

Vers huit heures, lundi soir, M. Raoul Morisse, âgé de 26 ans, épicière, demeurant 10, rue Bazan, s'aperçut qu'un panier contenant une trentaine d'œufs, qu'il avait placé à sa devanture, venait de disparaître.

Il ne tarda pas à apprendre que son voleur était un nommé Raymond Bozec, âgé de 19 ans, piqueur de sel, demeurant 7, rue de l'Arsement. L'ayant précisément rencontré peu de temps après le vol, M. Morisse l'empoigna et le conduisit au poste de police.

Malgré ses dénégations, Bozec a été défilé au parquet.

AVIS

Monsieur Auguste LETELLIER, informe le public qu'il est propriétaire de l'Hôtel *Le Jardin d'Harfleur*, 47, rue de Sainte-Adresse, et qu'il se tient à la disposition du public pour Noces, Repas de première Communion, Banquets, etc., etc., Salle de 100 couverts remise à neuf.

Chef-cuisinier, M. Marcel Bequet. Cave renommée. Prix modérés.

Accident de la Rue

Lundi matin, rue Charles-Lafitte, un camion appartenant à M. Fleury, camionneur, demeurant rue Michelet, conduisant le charretier Louis Denis, traversait la voie du tramway lorsqu'il arriva en car de la ligne des Grands Bassins. Le camion n'ayant pu arrêter à temps, le tablier de la plate-forme avant fut défoncé et le camion fut lui-même déformé.

Par bonheur, aucun des voyageurs ne fut atteint.

Pendant qu'on dégageait le camion, la circulation fut interrompue environ vingt minutes.

Vol de Sucre

Surpris par la douane au moment où il emportait quatre kilos de sucre dérobés sous le hangar d'un journalier, âgé de 39 ans, demeurant rue du Général-Faidherbe, fut conduit au commissariat de la sixième section. Procès-verbal lui fut dressé et liberté provisoire accordée.

Sur la demande de sa nombreuse clientèle, l'Hôtel de Normandie fera cette année un dîner de Vendredi-Saint à 5 francs. Le menu paraîtra jeudi.

Service table stable.

Chute dans un Escalier

Vers onze heures, lundi matin, M. Louis Quillien, âgé de 36 ans, demeurant 61, rue de la Halle, descendait l'escalier de son domicile, lorsqu'il fit une chute et se blessa à l'œil droit. Il fut pansé à la pharmacie Guinçière, rue de Paris et put regagner ensuite son domicile.

Coups et Blessures

Un journalier du port, Louis Kerhorion, âgé de 31 ans, demeurant en garni chez les époux Lebigre, rue Bazan, 36, se présentait lundi soir au poste de police de l'Hôtel de Ville. Il était en état d'ivresse manifeste et portait une forte contusion à l'œil gauche.

Il expliqua qu'en entrant chez son logeur, ce dernier s'était pris de querelle avec lui, l'ayant jeté à terre et frappé à coups de talons dans la figure.

La déclaration de Kerhorion fut enregistrée, et en attendant qu'une enquête soit faite pour établir ces faits, le blessé fut conduit dans une pharmacie pour y recevoir des soins.

Les Bières fabriquées par la Grande Brasserie de l'Ouest ont pour caractère distinctif d'être fines, légères et digestives. Les plus hautes récompenses aux expositions internationales et universelles.

Turin 1911 : LE GRAND PRIX GAND 1913 : MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

Accident du Travail

Lundi après-midi, vers quatre heures, M. Albert Saint-Jour, âgé de 27 ans, journaliste, demeurant 28, rue Bourdaloue, travaillait dans la 25e section des Docks-Entrepôts. Il montait une échelle avec un sac de café sur la tête, lorsqu'en arrivant au faite de la pile sur laquelle il devait poser son sac, il perdit l'équilibre et tomba à terre. A été transporté le corps le sac qui était retombé avec lui, Saint-Jour fut blessé au reins et dans l'abdomen.

On dut le transporter d'urgence à la clinique de la rue Emile-Renouf.

M. MOTET, DENTISTE, 52, rue de la République-17, B. -THÉRIER

Malades sur la Voie publique

Trouvé malade dans la rue Ernest-Renan, lundi matin, vers onze heures et demie, un nommé Henri Gouffier, demeurant à Sainte-Adresse, rue de la Croix, 6, a été transporté à l'Hôpital par les soins de l'inspecteur de la salubrité Bally.

Vers la même heure, Mme Brulin, née Jeanne Coadon, âgée de 36 ans, journalière, demeurant rue des Remparts, 44, est tombée malade sur la place Richelieu.

Quelques soins lui furent donnés à la pharmacie Leclerc, mais devant son état, elle dut être transportée à l'Hospice Général.

Dans le même établissement fut transporté le nommé Pierre Le Gac, âgé de 63 ans, sans domicile, qui était tombé malade chez son patron, M. Dayré, rue Duguay-Trouin.

THÉÂTRES & CONCERTS

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Le Nouveau Programme du Cinéma **ROCAMBOLE**

Est-ce parce que nous entrons en vacances de l'année, mais il y avait une fois jolies sautes au Cinéma Pathé hier soir. Il faut penser sans doute aux vacances, l'annonce d'une série rocambolesque — c'est le mot — y est bien pour quelque chose.

Le Pathé s'est attaché, avec succès d'ailleurs, à la reproduction d'œuvres littéraires et chaque fois qu'il met à l'affiche quelque bon roman, tel *Rocambole*, il voit l'affluence de spectateurs redoubler.

On aime généralement voir comment défilent sur l'écran des sujets que l'on s'est représentés à soi-même, par l'imagination. Qui n'a lu, en effet, les œuvres fameuses en imagination de Ponson du Terrail. Les folles aventures de ce bandit devaient tenter le cinéma et plaire une fois de plus au public sous ce nouvel aspect. *Rocambole* est un nom qui sonne, ma foi, de façon spéciale; il vibre, il tinte aux oreilles et, au vocabulaire, celui-là ne pourrait être représenté sans le trépidant personnage dont les étonnantes aventures passionneront jadis des millions de lecteurs.

Après avoir fait l'éloge de ce film sensationnel qui se termine par l'explosion de la fameuse péniche fort bien représentée d'ailleurs, nous mettrons une mention toute spéciale pour une nouvelle scène de Max

Linder : N'embrassez pas votre Bonne. C'est une bonne farce qui roule sur un aimable sous-entendu, où Max se trouve en butte à de nombreuses difficultés pour se marier, parcequ'il a commis l'imprudence d'embrasser sa bonne. Le public s'amuse follement pendant les deux parties que comprend ce film.

Ajoutons à cela des vives de Saint-Cloud, de l'Indoustan anglais, pleines d'intérêt, deux scènes comiques également très drôles : *Boireau et son appareil électrique* et *Four enlever une tache*.

Ajoutons que l'administration du Théâtre-Cirque vient de faire une innovation pour la distribution des cartes d'entrée. Un jeu de tickets de différentes couleurs se rapportant aux différentes places à tarif plein, demi-tarif ou publicité fait maintenant la tâche des employés chargés du placement dans la salle, et il en résulte une rapidité que chacun peut dès maintenant apprécier.

C'est devant une nombreuse assistance que la Société Omnia nous offrait hier soir, un des plus grands succès cinématographiques, dans le film intitulé *La Jeunesse de Rocambole*.

Rocambole ! Tout le monde connaît ce fameux roman de Ponson du Terrail, qui passionne, émeut et intéresse au plus haut point.

Nous insistons tout particulièrement sur l'excellente interprétation et la mise en scène de cette pièce, où rien n'a été négligé pour reproduire les aventures si extraordinaires de Rocambole.

Ajoutons qu'un choix de vues instructives, et comiques ainsi que les dernières actualités du *Pathé-Journal*, complètent dignement ce beau programme, et qu'il sera prudent de prendre ses billets en location, pour s'assurer de bonnes places.

Bureaux 8 h. 1/4, orchestre 8 h. 3/4, spectacle 9 heures.

Bureau de location ouvert comme d'usage.

Tous les soirs, à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Rire, toujours rire, telle est la devise des Folies-Bergère. Aussi les spectateurs s'en donnent-ils à cœur joie dans le divertissant vaudeville militaire *Les Patates*.

C'est un feu rouge que provoque La Patate si bien personnifiée par l'artiste **DEL-FREYRE**.

Ordre du spectacle :

1re partie. — Concert.

2e partie. — Concert et *Les 5 Cloques*, de l'Alhambra de Paris. (Attraction de tout premier ordre.)

3e partie. — *La Patate*.

Location de 11 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 5 heures.

GRAND CINEMA GAUMONT

Aujourd'hui mercredi 8 avril, à 8 h. 3/4. Magnifique programme de cinématographie :

AU PAYS DES LITS CLOS

Scène Bretonne

Grand drame de la série artistique Gaumont.

LA MAIN DANS L'OMBRE

Drame policier, interprété par les meilleurs artistes des Théâtres Gaumont.

La partie comique, particulièrement soignée, comprendra :

LE CHAMPION DU TROMBONE

Le film le plus comique présenté à ce jour.

Bout de zinc pacifique. — Lettre recommandée. — Léonce et les pous rouges, etc., etc.

Avoir soin de prendre ses places en location. (Téléphone 13.31.)

Service spécial de tramways à la sortie. — On peut fumer au promenoir.

Mouret-Sully et les Sermons de Bossuet

Rappelons que c'est ce soir mercredi, à 8 h. 3/4, à l'Hôtel des Sociétés, qu'a lieu la conférence de M. Léo Claretie sur les *Sermons de Bossuet*, de Bossuet, avec l'éminent concubinaire M. Mouret-Sully, doyen de la Comédie-Française. En outre des *Sermons de Bossuet*, M. Mouret-Sully dira, à la fin de la soirée, des pièces d'Alfred de Musset et *Les Pauvres Gens*, de Victor Hugo.

Conférences et Cours

Cercle d'Etudes des Employés de Bureau

Le jeudi 9 avril, à 8 heures, il y aura, salle A, à 9 heures du soir, une conférence sera faite par M. H. Quantin, directeur du Laboratoire de Chimie analytique.

Le sujet de la conférence sera : *Les Mélanges et la Métallurgie*.

A l'occasion des fêtes de Pâques (12-13 avril), la Commission a organisé un voyage sur Paris et Versailles.

Le Club du Havre le samedi 11 avril, à 22 h. 9. Départ de Paris le 13 avril, à 20 heures, 23 h. 37, ou minuit 45.

On retour facultatif individuel valable jusqu'au 15 avril.

Prix comprenant : chemins de fer, voitures, excursion à Versailles, 3 repas par jour, logement, pourboires et guide : 2e classe, 31 fr.; 3e classe, 27 fr.

Voyage seul : départ par le train de 22 h. 9, le samedi 11 avril, et retour dans la nuit par trains directs et non repêchés : 2e classe, 15 fr.; 3e classe, 11 fr.

La permanence se tiendra au local du Cercle d'Etudes, de 19 h. 1/4 à 20 heures, le lundi 8 avril.

Graville-Sainte-Honorine

Vol de Lapins — Le gendarmier de Graville a reçu la plainte de M. Piedfort, jardinier, demeurant rue de Montjean chez lequel des malfaiteurs ont soustrait dans le courant de la nuit du 6 au 7, 49 lapins appartenant à leur propriétaire un préjudice de 400 francs.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Vol de Valisiers — Mme Algon, née Richer, a eu aussi la désagréable surprise de constater qu'un coiffeur de la même nuit ou lui avait soustrait 45 paires de gants et 45 paires de bas.

Mme Algon a fait sa déclaration à la gendarmerie et a déclaré que son préjudice s'élevait à 80 francs.

Chez M. Baudry, fermier, demeurant à Ronelles, les malfaiteurs ont eu la main moins heureuse, n'ont trouvé que 2 lapins et 1 poule, le tout valant 5 francs.

Saint-Romain-de-Colbois

Entre voisins — La femme Félix Arthur, née Angèle Huachebonne, 40 ans, ménagère au hameau d'Enfer, s'est plainte de ce que son voisin Pierre Rénaux, 34 ans, journalier, est allé chez elle le 27 mars dans la matinée et lui a porté un coup de poing sur l'épaule.

Rénaux nie le coup de poing et reconnaît être allé chez elle pour rendre visite à son voisin, qui amène la dispute dans son ménage.

La gendarmerie a verbalisé.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel du Havre

Audience du 7 avril 1914

Présidence de M. TASSARD, vice-président

IL VOULAIT VOIR PARIS...

Mais comme il n'avait aucune espèce de titre pour pouvoir obtenir un permis de circulation gratuit, comme d'habitude, ses ressources étaient loin d'être abondantes, il forma le simple projet de se rendre dans la capitale, moyennant le versement de la modique somme de 10 fr.

Il se munir d'un billet du quai, monta dans le train et n'en descendit qu'à Saint-Lazare. On l'arrêta comme de juste à la sortie. Il eut l'occasion de faire une petite visite au commissaire spécial, visite au cours de laquelle il déclara vouloir aller à Paris pour en poche le prix de son voyage.

C'est une simple erreur, déclara, au cours de l'information, Sénateur Le Tendre, le héros de cette petite mésaventure. En effet, j'étais allé accompagner mon père à la gare. Je suis monté dans le train qui est parti avant que je n'aie pu descendre.

Tout cela n'explique pas pourquoi il n'est pas descendu à l'une des stations intermédiaires.

Cinquante francs d'amende.

ELLE TOUJOURS, ELLE PARTOUT

C'est encore la veuve Moridor. Depuis quelque temps elle se faisait rare dans la box des accusés. Jalouse, sans doute, du record de son collègue masculin le sympathique coiffeur de la prison, elle a tenu à venir de nouveau prendre l'air du Palais. Aussi deux agents la ramassaient-ils ivre-morte dans un

A la Ville de Londres

Monsieur BOUREAU

R. SAFFREY Succr

132, rue de Paris. — Le Havre

Vol des Nouveautés en Cravates et en Chemises

débit, le 11 février dernier. Il fallut quérir une voiture pour la transporter au poste.

A l'heure actuelle, elle a déjà fait quatre ans, six mois et quatre jours de prison pour ivresse publique !

Le Tribunal lui applique le tarif ordinaire : deux mois de prison et deux ans d'interdiction des droits. Cette peine se confondra d'ailleurs avec une autre peine qu'elle récolta tout récemment pour un délit de même nature.

QUELQUES VOLS

C'est la femme Maniable, 28 ans, journalière, qui s'est procurée aux dépens de Mme Le Gonidec des articles de lingerie à bon compte. Elle a en effet profité de l'absence de cette dernière pour s'introduire dans sa maison et lui dérober une certaine quantité de linges, draps, taies d'oreiller, torchons, etc.

Elle s'est empressée d'aller porter au Mont-de-Piété le produit de ses vols.

Elle est condamnée à 50 francs d'amende. Défenseur : M^e Conrany.

Le 17 février dernier, M. Vincent, camionneur, envoyait son charretier, Emile L..., âgé de 30 ans, prendre livraison d'un lot de carottes qui se trouvaient sur le quai L... profita de l'occasion pour évincer un sac de café qui se trouvait non loin de lui, et puis remplit rapidement ses poches.

Un ouvrier qui passait non loin de lui le signala aux agents.

Côté : quarante jours de prison. Défenseur : M^e Lebry.

C'est encore le café qui a tenté Firmin Chabot, lequel a déjà trois condamnations à son casier judiciaire. Lui s'est introduit dans la tente K pour faire sa petite provision. Il a été surpris par M. Deslès, employé aux Docks et arrêté par M. Claret, préposé des Douanes.

Chabot récolte deux mois de prison.

Joseph Duval, 26 ans, a exercé ses talents à bord du steamer *Afrique*. Il s'est introduit le quinze février sur ce paquebot, a passé l'après-midi avec un homme de l'équipage qu'il connaissait, et la nuit venue, a pénétré dans le poste des chauffeurs, où il a fracturé le coffre du chauffeur Le Drog et a dérobé à ce dernier, une montre en argent et une chaîne en nickel.

Il est condamné à un mois de prison.

Enfin les agents Millet et Nouen firent, le 20 mars dernier, la rencontre de Pierre Chevot, journalier, qui, cet après-midi, était fort occupé à fracturer la porte de la cantine antiaéroscopique, sise quai de Nourmède.

Côté : deux mois de prison.

CRÈME SIMON

POUDRE SAVON

Four les Soins de la Peau

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Veloc Club Sanvic. — Réunion générale jeudi prochain 8 courant, à 8 h. 1/2 du soir, café Vatel n° 9, rue Gambetta.

Ordre du jour : Organisation de la sortie pour Pâques.

Bléville

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal se réunira à la Mairie le samedi 11 avril 1914, à 16 heures.

Objet de la réunion : Nomination du maire.

Bureau de Bienfaisance. — La Société « Les Ecoles de France », Comité local du Havre a envoyé à M. le maire de Bléville la

A notre Rez-de-Chaussée

Rayons de COLIFICHES

Affaire Remarquable
Paquet 3 Voilettes de 1 mètre de chacune, armoire unie, réseaux petit, moyen, grand. Toutes nuances, noir ou blanc. Les 3 voilettes 0 30

Dernière Nouveauté
Cols Hurat pour jaquettes, coupe spéciale, nansouk et piqué, garnis jupon ou dentelle et motifs brodés. Le col 1 20, 1 40 et 1 20

Rabats-Jupes Nansouk, garnis enroulés dentelle et motifs brodés. Valeurs 1 50 et 1 80. Ce jour 1 10 et 1 70

Cols véritable Irlandais, forme ronde, très jolie disposition. Valeur 3 fr. Ce jour 1 20

Echarpes belle cristalline, ourlet à jours, taille 1 m 35. L'écharpe 2 40

Affaire sensationnelle
Belles Echarpes mousseline de soie, encadrement satin, dimensions 80x230, toutes nuances. L'écharpe 2 40

Echarpes marabout, 6 rangs, pans ardoisés, longueur 2 m 30, noir, naturel, loutre. L'écharpe 10 80

Duvet plus beau, mêmes contours. L'écharpe 15 --

Echarpes marabout, duvet extra, 6 gros rangs, long. 2 m 30, noir, naturel, loutre. L'écharpe 24 --

Rayons de BONNETERIE

Paletot ratine tricot, col revers, poches, martingale et boutons dorés. En toutes nuances 12 --

Bas fil d'Ecosse mercerisé ou mousseline, haquette à jours, en noir ou nuances mode. La paire 1 30

Chaussettes fil d'Ecosse mercerisé, haquette brodée main, en noir ou nuances mode. La paire 1 50

Rayons de CHAPELIERIE

Jean-Bart paille fine, ruban velours. Nouveauté 2 60

Jean-Bart gazon bleu marine, avec inscription, paille anglaise, calotte haute. Exceptionnel 4 20

2 Ascenseurs desservent nos cinq étages de vente



Le plus beau et les plus Grand Magasins du Nord-Ouest

Tout y est plus ÉLÉGANT et MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs

DEMAIN JEUDI 9 AVRIL

NOUVEAUTÉS

A notre Rez-de-Chaussée

Salons de CHAUSURES

Bottes boutons et lacs, chevre jeune, pour fillettes et garçonnets. Exceptionnel. Du 28 au 34, la paire 7 40. Du 35 au 38, la paire 8 40

Souliers Derby, vernis, pour fillettes et garçonnets. Du 28 au 34, la paire 7 40. Du 35 au 38, la paire 8 40

Même Article tout chevre noir. Du 28 au 34, la paire 6 40

Bottes boutons et lacs, tissu faïence, chaque chevreau, bouts vernis. Du 35 au 41, la paire 10 80

Rayons de BLANC
Satin Croisé Noir, pour sarreaux d'écus. Qualité et teint garanti. Largeur 130 cm. Le mètre 1 65 et 1 35

Rayons de GANTERIE
Gants peau, boutons derby noirs, qualité souple, tan, drap chamois et gris. Exceptionnellement, la paire 1 80

Rayons de MAROQUINERIE
Sacs Mode, maroquin petit grain, intérieur moiré et agneau. Ce jour 6 --

Rayons de BIJOUTERIE
Montres bracelet extensible, plaqué or, garnies 5 ans. Ce jour 19 --

Rayons de PAPIETERIE
Achilles Joli Coffret Papieterie, nuances assorties, 50 feuilles papier à 50 enveloppes doubles. Petit format 1 90. Grand format 1 50

A notre 2^e Etage
Rayons de VOYAGE
A l'occasion des VACANCES de PAQUES
Sacs City grande coupe Tissu Scott, grain long très solide. Ce jour 9 40 et 8 40

Porte-Habits tissu grain long, intérieur lin rayé, 3 serrures cuivre, coins renforcés. Solidité garantie. Très pratique. 65 cm 17 70. 80 cm 15 70

Téléphone 1^{er} ligne 5.44 2^e ligne 13.63

A notre Premier Etage

Salons de MODES

Formes Tagal, petit canotier, avec lame, négre, marine, noir. La forme 4 --

Formes Tagal, relevées, très coiffantes, négre, marine, noir. La forme 4 --

Formes Tagal, petit, canotier haute mode, négre, marine, noir. La forme 10 --

Fantaisies Plumes d'Australie, 2 palettes, noir, marine, vert, cerise. La fantaisie 2 80

Aigrettes imitation, hauteur 30 cm, noir ou blanc. L'aigrette 2 80

Salons de CONFECTIONS pour Dames

Corsages crépon, fond blanc, impression « Les Corsets », garnis col et parements crépon uni, régale noire. Le corsage 2 80

Corsages paillette, garnis col lingerie avec grille, doublés nansouk, toutes nuances. Le corsage 5 80

Corsages beau crépon chinois, grand col organdi, forme Murat, teintes mode. Le corsage 12 40

Jupons de percale rayée, haut volant plissé plat, fond blanc, rayures marine, nattier, noir. 1 80

Jupes jolie serge, garnies abillies soie ou boutons corozo. La jupe 6 80

Costumes tailleur en belle draperie, grand col velours, noir ou marine. Le costume 44 --

Vareuse molleton, belle qualité, ceinture basse, grands revers, teinte mode La vareuse 16 40

Rayons de LINGERIE

Corsets couli uni similisé, à jarretelles, forme droite, mastic, ciel, rose. Valeur 9 50. Ce jour 7 75

Corsets couli mastic broché, gorge droite, broché ciel, rose, mauve, blanc, ton sur ton. Valeur 13 50. Ce jour 9 75

Corsets couli blanc, gorge basse, dentelle et ruban, à jarretelles, forme droite, broché ciel, rose, mauve, or. Valeur 19 --, ce jour 14 70

Soutien-Gorge dentelle brochée, garni ou écu. 4 40

Fonds de Commerce à vendre

Crédit de Normandie

FONDÉ EN 1902

46, rue du Champ-de-Foire, HAVRE

L. EVRARD, directeur

CESSION DE FONDS

Par acte s. s. privé en date du 26 mars, M. Edouard Fautrat a cédé à M. M. Maupas son Fonds d'Épicerie Débit, qu'il exploite au Havre, rue Piedfort, n° 20. Prise de possession et paiement comptant le 15 avril 1914. Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (2^e avis.)

CESSION DE FONDS

Par acte s. s. privé en date du 27 mars, M. Georges Bellet a cédé à une personne y dénommée son Fonds de Bûches, Charbons et Camionnage, qu'il exploite au Havre, rue Frédéric-Bellenger, n° 76. Prise de possession et paiement comptant le 25 avril 1914. Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (2^e avis.)

APERÇU DE QUELQUES BONNES OCCASIONS

ÉPICERIE-LÉGUMES Très belle installation, bon quartier. Loyer 800 fr. Aff. pouvant augmenter 100 fr. p. j. La prise de possession a été fixée au 1^{er} mai 1914.

Café-Débit Loyer payé par s. local, des chambres. Aff. 65 fr. p. j. Prix, 7,000 fr.

MAISON MEUBLÉE Peu de loyer, 10 chambres rap. 250 fr. p. mois. Prix 7,000 fr.

CABINET DE LECTURE Papeterie, petit loyer. Aff. 20 à 30 fr. p. j. Prix 4,000 fr.

TABAC Café-Débit Peu de loyer, peu de gerance. Aff. 60,000 fr. Prix 18,000 fr.

Grand choix de Fonds de Commerce et à tous prix. Listes de Fonds et Renseignements entièrement gratuits.

S'adresser au Crédit de Normandie, 46, rue du Champ-de-Foire. (6315)

ou ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A VENDRE PAR SUITE DE DÉCÈS
BON FONDS DE PEINTURE
A Montivilliers
S'adresser à M. U. FEUILLOUX, Métreur, à Montivilliers. (6318)

Imprimerie du Journal
LE HAVRE
LETTRES DE DÉCÈS
en une heure
POUR TOUS LES CULTES
On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (l'annuaire de l'Édition Terminée)

Biens à Vendre
Très Joli PAVILLON NEUF on côté
édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1^{er} étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2^e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentille, jardin. Eau, gaz, électricité. Jolie vue à Vendre au prix d'occasion de 20,000, 1/3 comptant. S'adresser à M. E. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6317)

ACHETER un bon FONDS de Commerce, au Havre ou dans la Région, adressez-vous en tout cas à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMEV (6300)

A Céder de suite, pour prix du matériel
Bon Fonds de CRÈMERIE-PRIMEURS
Quartier d'Étretat, faisant 50 fr. par jour. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6316)

A CÉDER DE SUITE :

Café Débit-Meublé Luxueux matériel. Loyer couvrant par 2 meubles. Aff. par jour. Prix demandé, 8,000 fr.

Café Meublé-Brasserie de C. dre. Quartier central. Loyer 400 fr. Important matériel. Aff. 65 fr. par jour. Prix à débattre 7,500 fr.

Café Meublé. Rue commerçante, 7 meub. Loyer couvrant loyer. Aff. 70 fr. par jour. Prix 7,000 fr.

Café Bar. Sur grand passage. Loyer nul. Bon matériel. Aff. 85 à 40 fr. par jour. Prix à débattre 3,000 fr.

Pavillon meublé. Petit loyer. Long bail. Net à placer, 2,000 fr. par an. Prix, 4,000. Occasion pour dame.

MAISON meublé. Quartier central, petit loyer. 12 pièces et dépendances. Santé. P. à débattre, 6,500.

MAISON meublé. Très bien située. Riche mobilier. 15 pièces et dépendances. Aff. 70 fr. par mois. Prix, 9,000.

ÉPICERIE-DÉBIT Loyer 350. Aff. 45 fr. par jour. Prix, 900.

ÉPICERIE Crémier, Légumes, dénommée son Fonds de Bûches, Charbons et Camionnage, qu'il exploite au Havre, rue Frédéric-Bellenger, n° 76. Prise de possession et paiement comptant le 25 avril 1914. Election de domicile au Crédit de Normandie, mandataire des parties. (2^e avis.)

ÉPICERIE Comestibles, Légumes, Primeurs, 5 pièces, quartier central, clientèle bourgeoise. Affaires, 4,000 fr. de bout, 5 moulins et 2 vœux. Pas d'impôt. Très bel agencement. Grand loyer. Châvet et voiture. Loyer 1,075 fr. Bail 20 ans. Prix demandé : 7,000 fr.

COIFFEUR Loyer 400 fr., affaires 400 fr. par mois, maison de 30 ans d'existence. Prix à débattre 2,300 fr. Grandes facilités à l'acheteur.

Grand choix de bons Fonds de Commerce dans toutes les villes.

Pour tous Renseignements gratuits, s'adresser à l'« ARGUS HAVRAIS », 7, rue Duguay-Mare. (6340)

INDICATEUR COMMERCIAL
92, Rue de Paris. — Le Havre

Olivier CHATTON, Directeur, diplômé

Cession de Fonds
Suivant acte s. s. p. en date du 6 avril 1914, M. Henri Archant a fait promesse de vendre, à une personne y dénommée, le Fonds de Commerce de Café-Débit-Restaurant et Chambres meublé qu'il fait actuellement valoir au Havre, rue de Sainte-Adresse, n° 32. La prise de possession a été fixée au 1^{er} mai 1914.

Toutes oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours au plus tard qui suivront la seconde publication du présent avis, à l'Indicateur Commercial, 92, rue de Paris, au Havre, domicile élu par les parties. (1^{er} avis.)

Café-Débit Maison tenue depuis 38 ans. Très bon matériel, à l'angle de deux rues, très passants, grand loyer, faculté de sous-loyer. Loyer 4,500 fr. Affaires 35 à 40 fr. par jour. Prix demandé, 4,000 fr.

BOUCHERIE A Céder dans riche localité de la Seine-Inférieure. Affaires moyennes par semaine, 4,000 à 4,500 fr. de bout, 5 moulins et 2 vœux. Pas d'impôt. Très bel agencement. Grand loyer. Châvet et voiture. Loyer 1,075 fr. Bail 20 ans. Prix demandé : 7,000 fr

LE

THERMOGÈNE

est un remède facile, propre, certain, bien appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. — Prix: 1.50

Se méfier des contrefaçons.



Demain JEUDI 9 Avril 1914

A NOTRE SOUS-SOL

MÉNAGE

Couteaux à légumes, ÉCONOME.	0 25
Couteaux table et dessert, manche bois des Iles.	0 35
Couverts de Table, aluminium poli.	0 50
Cuillers à Café, aluminium poli.	0 15
Presse-Purée fer battu élamé, forme cylindrique.	1 60
Hachoirs « Husquarna » à manivelle, avec cinq couteaux.	5 10
Appareils à mayonnaise « NOVELTY ».	2 40
Moulins à Café marque « PEUGEOT FIÈRES », calotte cuivre poli.	2 60

EMAIL MARRON intérieur Granité

Marque « AUSTRIA », qualité garantie.	
Séries de 5 casseroles, 12 à 30 c/m.	2 50
Séries de 3 plats ronds à anses, 16, 20 et 24 c/m.	2 40
Faitouts, 24 c/m.	2 50
Faitouts, 28 c/m.	3 40
Marmites embouties, 24 c/m.	4 20
Egouttoirs de Cuisine, émail marron, intérieur.	3 40
Cuillers à Pot émail marron, intérieur blanc.	0 50
Écumoirs émail marron intérieur.	0 50
Séries de 6 Boîtes à Epices 7 à 12 centimètres, émail marron ou céladon, intérieur blanc, avec inscriptions.	6 40
Fers à Repasser, modèle renforcé, bout rond ou pointu.	1 20
Seaux de Cuisine, évasés, tôle forte galvanisée, diamètre 28 c/m.	1 50
Balances renforcées, socle fonte.	9 --
Séries Poids Cuivre, sur socle noyer verni.	2 80
Garnitures Seau et Broc, émail riche bleu pâle, intérieur blanc.	5 --

JARDINAGE

Graines Florifères et Potagères, en sachet colorié.	0 05
Transplantoirs tête d'acier, manche verni.	0 40
Plantoirs acier, manche coulé.	0 90
Sarcloirs ou griffes à fleurs, 5 dents ac et élamé.	0 50
Serfouettes à languette.	1 05
Ratissoires à pousser, tout acier, sans manche.	10 c/m
18 150 130 1 --	
Râteaux américains, emmanchés, marque Cérés.	40 dents
14 dents 2 70 40 dents 2 40	
Louchets acier supérieur, emmanchés, 30 26 32 c/m.	3 40 2 80 2 40
Même article pour dames	1 50
Sécheurs noirs, ressort battante, 32 c/m.	2 10
Echenilloirs galvanisés, modèle solide. Longueur 38 c/m.	3 50
Brouettes de jardin.	14 40
Carton bitumé, première qualité, largeur 1 mètre.	2 90
Grillage fil galvanisé, triple torsion.	
Hauteur 100 80 60 c/m	
Fil 6 mailles de 51. Les 50 mètres	13 25 10 75 7 25
Fil 6 mailles de 41. Les 50 mètres	15 75 13 25 8 --

La Bicyclette PUR-SANG
(THE THOROUGHbred BICYCLE.)
"SUNBEAM 1914"
avec Carter à Petit bain d'Huile



est exposé chez
TISSANDIER
E. COUDYER Succ^r
3, boulevard de Strasbourg - Le Havre
AGENT des MOTOCYCLETES
"TRIUMPH"
DEMANDER les CATALOGUES

TEINTURERIE GÉNÉRALE

M. J. TRÉVIER, teinturier-dégraiss^r, 64, rue Casimir-Delavigne, rappelle à sa nombreuse clientèle, ses maisons où elle trouvera du travail soigné.
AU HAVRE
297, rue de Normandie.
133, rue de Normandie.
100, rue de la Vallée.
9, rue de Montivilliers.
9, rue J.-B.-Eyrès.
61, rue de l'Église.
37, rue de Normandie.
114, rue Tiliers.
34, rue A. Normand.
38, rue Sory.
13, rue d'Ingouville.
53, rue Voltaire.
A Sainte-Adresse: 32, rue des Bains.
REMISE A NEUF DE COLS ET MANCHETTES
Spécialité de Nettoyage à sec
NOIR pour DEUIL en 6 Heures
18, 25m. 1.8av (5200)

IRREVOCABLEMENT
JUSQU'AU JEUDI 9 AVRIL INCLUS
ACHAT TRÈS CHER

DE VIEUX DENTIER

de toutes sortes mêmes brisés
52, rue Desmâtiers, 1^{er} étage, près l'Octroi de Rouen, Le Havre.
6.7.8.9 (61572)

Force - Santé
Énergie - Vigueur
EXTRAIT
FORMI-VITAL

à base de
FORMIATES - CACAO - VANILLE
Extraits concentrés de
KOLA-COCA-KINA

L'Extrait FORMI-VITAL est le plus actif de tous les extraits fluides servant à préparer un vin fortifiant.
Le vin ainsi obtenu constitue un cordial régénérateur ex-novo ayant une action aussi souveraine que rapide dans tous les cas de surmenage, fatigue générale, faiblesse musculaire et anémie.

DÉPOT
GRANDE
Pharmacie des Halles-Centrales
56, Rue Voltaire, 56
PRIX: 1 FR. LE FLACON
pour un litre de vin

CAVES GÉNÉRALES

Rhums

RHUM A. D. JOHNNY.	Le Litre	2 30
RHUM MONOPOLE	"	2 50
RHUM CHOPART.	"	3 --
RHUM CRÉOLE (Grande Marque Hors Concours)	La Bouteille	3 50
RHUM ROUSSEAU très vieux	"	5 --

VERMOUTH FLORE

Marque de premier ordre
BITTER TOPAZE
Choix extra
Vente en Gros: P. DANVERS, Havre
Mes (4539)

VIEUX JOURNAUX

A VENDRE aux 100 kilos
S'adresser au bureau du journal.

LE HAVRE
GRAND BAZAR
Demain Jeudi 9 avril
A L'OCCASION DES FÊTES DE PAQUES
GRANDE MISE EN VENTE-RÉCLAME

NOUVEAUTÉS

Jupons Popeline Pékin blanc, haut volant	2 90	Jean-Bart paille Canton, ruban avec inscrip ⁿ .	2 40	Zéphyr grand choix de dispositions pour chemises et chemisettes	0 55
Jupes Tulle fantaisie, montage nouveau, satin.	6 20	Bottes boutons ou lacets, box calf noir, semelle cousue, hommes, du 39 au 45.	14 50	Lainette pour Corsages et Peignoirs, dessin haute nouveauté.	0 55
Peignoirs Percale, forme classique, article ré-doublé.	3 70	Souliers Berby, cheville glacée, couleur semelle cousue, talon bottier, dames, du 35 au 41.	7 80	Flanelle Toile pour chemisettes, très jolies rayures.	1 30
Peignoirs satinette, fond marine à pois.	4 80	Bottes Boutons cuir noir, semelle cousue, talon bottier, dames 35 au 41.	7 60	Diagonale Marine et Noire pour costumes. Largeur 115.	2 20
Corsage Pékin, fond marine ou noir, col marin, teintes souk brodées.	4 20	Bas Fil à jours, et bas mousseline noire et teintes modes.	1 10	Chemises Zéphyr et Percale, grand choix de dispositions.	2 60
Corsages tout sole, grand col marin, tulle plissé, teintes modes.	6 20	Culottes Jersey pour dames, jarretières Liberty, teintes assorties.	1 60	Echarpes Marabout, 5 rangs, longueur 2 m. 25, en noir naturel et loutre.	8 90
Capes laine noire, forme mode, pour hommes.	5 80				

PHOTOGRAPHIE

Appareils détectives, gainés toile, 3 viseurs, 12 plaques, 9x12.	7 50
Appareils Foldings, acajou gainé, avec trois châssis, 9x12.	21 --
Sacs pour Foldings, toile façon cuir, pour l'appareil et 6 châssis, 9x12.	2 20
Cuvettes carton 9x12 0 35 13x18 0 50	
Cuvettes faïence à bec, fond quadrillé. 9x12 0 25 13x18 1 --	
Châssis-Presses barres bois 9x12 0 60 13x18 0 80	
Châssis-Presses américaines, barres enivre. 9x12 0 60 13x18 0 80	
Dispositifs verre rouge cylindrique, monture cuivre.	0 90
Lanternes tôle vernie, 1/2 rondes.	0 80
Lampes à essence, nickelées, verre rouge cylindrique.	2 50
Stéréoscopes acajou, bords velours, verres prismatiques.	2 20

DIVERS

Eau de Cologne quadruple de Massena, 70 degrés.	1/2 1/3 1/4 litre	5 40 3 -- 1 70
Vaporisateurs coniques, balle tombante.		1 40
Cadres glace, fronton doré Louis XVI.	Album Visite	0 75 0 50
Réveils cuivre nickelé, 2 cloches.		3 80
Colliers de Perles 1 rang, en écorce.		5 --
Tasses à Thé Japonais coloriés.		0 70
Cabarets Cristal de Bohême, 1 plateau, 1 carafon, 6 verres.		4 --
Carpettes haute laine, dessins assortis.	150x230 180x230 135x190	31 40 22 40 16 --
Vilebrequins à cliquet, mâchoire universelle avec bague d'arrêt.		4 60
Bassines émail brun, intérieur granit.		1 40

UNIQUE. - Un Lot Lampes électriques "Etoile", filament métallique 10, 16, 25, 32 et 50 bougies.. 1 --

VÉLOCIPÉDIE

Bicyclettes « Tour de France », modèle de luxe, guidon « Curcus », émail havane, bande noire filet or, roues démontables, jantes bois, pneumatiques « Agila », cadre 55 c/m.	140 --	Freins sur jante arrière « Tour de France », serrage latéral.	4 --	Cale Pieds « Croix de Malte ».	0 55
Chambres à air, caoutchouc gris, valves « Unicam ».	3 20	Timbres caoutchouc rond nickelé.	1 30	Cale-Pieds tout acier avec courroies.	0 80
Enveloppes à triangles, caoutchouc gris, 2 toiles.	4 60	Cornets 2 tours, « Champion ou Mi-gon ».	2 20 et 3 80	Cale-Pieds tout acier pour courroies.	1 --
Guidons forme basse « Petit Breton ».	4 60	Chaînes « BRAMPTON », acier bleu, pas 12/7.	3 20	Démonte-Pneus acier jaspé « Le Jen de 3 ».	0 15
Guidons « Caminade », 1/2 émail, 1/2 nickel.	5 60	Roues pour bicyclettes d'hommes.	3 60	Clés à Crémallière Wakefield avec démontage-pneu...	1 --
Selles pour Hommes, 4 fils forme longue.	3 70	Pompes de cadre nickelées, raccord rentrait.	1 20	Sacs de guidon, toile havane.	1 50
Selles pour Hommes, 2 fils « Perfector ».	4 70	Porte-Pompes ressorts nickelés « Biceps ».	0 20	Trousses de poche, Velox pour réparations.	0 75
		Porte-Bagages arrières.	1 20	Lampions Le Phare, toile rouge ignifugée.	0 90
				Jambières tissu caoutchouc noir.	1 20

Fournisseur du Service des Ventes par Comptes-Courants, 8, place Carnot, LE HAVRE
Téléphone: 47.80

RAOUL MAIL

Herboriste de 1^{re} Classe

Son VERMIFUGE

POUR ENFANTS

Rue Thiers, 76

LE RETOUR D'AGE

(Age critique) et toutes ses conséquences
NE SONT PLUS À CRAINDRE

Toutes les conséquences qui en découlent: Vertiges, Bouffées de Chaleur, Sueurs froides, Varices, Hémorroïdes, Congestions, Fièvres, ne sont plus à craindre si on fait usage du

THE FIBRA

Exclusivement composé de Plantes

PRIX: la boîte 2 fr. 50; par poste, 2 fr. 70
DÉPOT: HERBORISTERIE PARISIENNE
78, Rue de Paris, 78 - LE HAVRE



LESSIVEZ SANS FAIRE BOUILLIR LE LINGE
avec les MERVEILLEUSES

LAVEUSES "VÉLO" & TORDEUSES

Elle permet de lessiver en cinq minutes votre linge le plus sale. Elle lave les grosses couvertures en laine aussi bien qu'une blouse en dentelle.

La marche de l'appareil est tellement légère qu'une femme faible, un enfant peut faire la lessive.

Elle lave propre, blanc comme neige, sans bouillir, sans usure, sans déchirure, sans taches de rouille.

Elle est garantie deux ans par écrit. Les réparations, si fréquentes et si chères des autres systèmes, sont totalement supprimées.

Nous la vendons au comptant et également avec facilités de paiement

DEMANDEZ NOS PROSPECTUS - ENVOI GRATUIT

Sur Demande nous envoyons nos Laveuses et Tordeuses "VÉLO"

ESSAIS PUBLICS les MARDIS et VENDREDIS de 3 à 5 heures dans nos locaux: 93, RUE THIERS, 93 - ENTRÉE LIBRE

CONCOURS AGRICOLES 1913: ARRAS: Diplôme d'Honneur. - CARVIN: Premier Prix. - BOULOGNE-SUR-MER: Premier Prix. - BLENNES (Saint-Omer): Premier Prix. - MOY-DE-L'AISE (Saint-Quentin): Premier Prix.

VENDU depuis l'Ouverture (Octobre 1913) plus de 200 MACHINES

N'arrivant pas en temps à fournir notre Clientèle à cause de la forte vente, les essais publics n'auront plus lieu que tous les jeudis de 3 à 5 heures à partir du 12 Avril.

DENTIER

SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIER GASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures
Dents à 1 fr. 50 - Dents de 12 à 15 fr. - Dentiers dep. 35 fr. Dentiers haut et bas de 140 à 200 fr. de 200 à 400 fr.
Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

LE PLUS GRAND CHOIX DE BONNES OCCASIONS

provenant de Soldats et des Monts de Paris de Paris et de Metz
ET REMISES COMPLÈTEMENT A NEUF
CADEAUX DE PAQUES

Leleu 40, rue Voltaire, 40 (à 200 mètres de la Gare)

BAGUE en OR contrôlée donnée pour tout achat de 20 fr. - Achat de VIEUX OR à 3 fr. en échange et sans échange au mieux. - Achat très cher de VIEUX DENTIER.

(62372)

M^{me} CIRCE

Célèbre Médium de Paris
Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. La seule pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements.

Télépathie - Présence
Reçoit tous les jours, rue Racine, 46 au 1^{er} étage (escalier sans cour)

Science - Loyauté - Discretion (62372)

En Vente au Bureau du Journal

FACTURES CONSULAIRES pour le BRÉSIL

HAVRE Imprimerie du journal Le Havre 35, rue Fontenelle.

Administrateur-Délégué-Gérant: O. RANDOLET.

imprime sur machines rotatives de la Maison DERRIY (4, 6 et 8 pages)

Vu par le Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre